



REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE, CHARGE
DES DROITS HUMAINS



**RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION
DES VINGT CINQ (25) ANS DE MISE
EN ŒUVRE DE LA DECLARATION ET
DU PROGRAMME D'ACTION DE
BEIJING**

Août 2019

TABLE DE MATIERE

SIGLES ET ABREVIATIONS

INTRODUCTION

Procédure méthodologique

Structure du document

SECTION1 : PRIORITES, REALISATIONS ET ECHECS PHARES EN MATIERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME AU TCHAD, PROBLEMES ET DEFIS

1. Principales réalisations du Tchad

1.1.1. Outils de référence en matière de programmation et de planification

- La Politique Nationale Genre
- Le Plan National de Développement de l'Élevage
- En matière de santé;
- Sur le plan éducation,

1.1.2. Une législation nationale sensible au genre

- Les lois révisées
- Les lois adoptées

1.2. Les problèmes

1.3. Les échecs

1.4. Les grandes priorités des cinq dernières années

1.4.1. La Cohésion nationale et les valeurs citoyennes

1.4.2. L'égalité et la non-discrimination devant la loi et accès à la justice

1.4.3. L'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

1.4.4. L'accès à la santé

1.4.5. L'éradication de la pauvreté, l'augmentation de la productivité agricole et la sécurité alimentaire

1.4.6. L'éducation, la formation et l'apprentissage pour les femmes et les filles

1.5. Mesures spécifiques prises visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir les droits des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination

1.6. Impact du nombre croissant de crises humanitaires causées par des conflits, les phénomènes climatiques extrêmes ou d'autres événements sur la mise en œuvre du Programme d'Actions de Beijing (PAB)

1.7. Priorités du Tchad pour les cinq prochaines années

SECTION 2 : PROGRES REALISES PAR LE TCHAD DE 2014 A 2018 PAR DOMAINE CRITIQUE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING.

2.1 Elimination de la pauvreté

2.1.1. Les mesures prises pour promouvoir le genre en matière de lutte contre la pauvreté

2.2.1. Femme et protection sociale

2.2.2. Femme et santé

2.2.3. Femme et éducation

2.3. Participation, responsabilisation et institutions favorables à l'égalité des sexes

2.4.1. De la participation des femmes au sein des organes de prise de décision dans les secteurs publics

Participation des femmes dans les postes de responsabilités au sein des structures publiques

2.4.2 De la participation des femmes dans les TIC et les médias

2.4.3. De l'autonomisation des femmes

2.4.4. Des institutions de promotion et de protection des droits de l'homme

2.5. Des sociétés pacifiques et inclusives

2.6. Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

Section 3 : Institutions et processus nationaux

Section 4 : Données Statistiques

5. Conclusions

6. Annexes Données Consultées.

LES SIGLES ET ABREVIATION

AGIR-Sahel : Alliance Globale pour l'Initiative Résilience au Sahel Mouvement **AGR** : Activités Génératrices de Revenus

ADH : Association de Défense de Droit de l'Homme

AFJT : Association des Femmes Juristes du Tchad

AFPAT : Association des Femmes Peules Autochtones du Tchad

AME : Association des Mères d'Elève

APE : Association des Parents d'Elèves

APLFT : Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad

ARV : Anti-retro-viraux

BAD : Banque Africaine de Développement

BIT : Bureau International du Travail

BM : Banque Mondiale

BNF : Base Non formelle (BNF)

CASAGC : Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises

CARMMA : campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique

CDS : Centre de Santé Ami des Jeunes

CELIAF : Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CLAC : Centres de Lecture et d'Animation Culturelle

CNDH : Commission Nationale des Droits de l'Homme

CNDODD-T : Coordination Nationale du Suivi des ODD au Tchad

CNDP : Cadre National de Dialogue Politique

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CNRT : Caisse Nationale des Retraités du Tchad

CONAF-Tchad : Conseil National des Femmes du Tchad

CPN : Consultation Périnatale

CPS : Comité des Programmes Statistiques

CSS : Conseil Supérieur de la Statistique

CVC : Compétences à la Vie Courante

DNTA : la Direction de la Nutrition et de Technologie Alimentaire Ministère de la Santé publique (MSP),

EDS-MICS : Enquête Démographique et de la Santé à Indicateurs Multiples au Tchad.

HME : Hôpital de la Mère et de l'Enfant

IDH : Indice de Développement Humain

IEC/RAJ : Information, Education et Communication sur la Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes

INSEED : Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques

LOAH : Loi sur l'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique (LOAH)

MC : Maitres Communautaires

MENPC : Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique

MGF : Mutilations Génitales Féminines

MI : Moustiquaires Imprégnées

MIILDA : Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide de Longue Durée d'Action

NIZAD : Nomades, Insulaires et des Zones d'Accès Difficile

ODD : Objectifs du Développement Durable

OEPG : Observatoire de l'égalité et de la promotion du Genre

ONU : Organisation des Nations Unies

ONDR : Office National du Développement Rural

OPDAS : Organisation des Premières Dames d'Afrique pour la lutte contre le SIDA

OSC : Organisation de la Société Civile

PACV : Projet d'Appui à la Chaîne des Valeurs

PARSET : Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad

PDDAA : Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine

PDDEA : Plan Décennal de Développement de l'Education et de l'Alphabétisation

PCIMA : Programme de Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aigue

PDI : Personnes Déplacées Internes

PIET : Plan Intermédiaire de l'Education

PND : Plans Nationaux de Développement

PNDE : Plan National de Développement de l'Élevage

PNDS : Plan national de développement sanitaire

PNG : Politique Nationale Genre

PNNA : Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation

PNPS : Population, la Politique Nationale de Protection Sociale

PNS : Politique Nationale de Santé

PNSIR : Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad

PNUD : Programme des Nations Unies Pour le Développement

PQDAT : Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture Tchadienne,

PRAPS : Projet Régional d'Appui au Pastoralisme

PRESIBALT : Projet de Résilience du Bassin du Lac Tchad

PIRPS : Projet d'Investissement Rural et du Pastoralisme

PRSMI : Projet de Renforcement de la Santé Maternelle et Infantile

PRODEPECHE : Programme de Développement de la Pêche

PRODELKA : Programme de Développement Local de la Kabia

PTME : Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant
SDMNR : Surveillance des Décès Maternels, Néonatal et Riposte

PVV : Personnes Vivants avec le VIH/Sida

REACH : Renewed efforts Against Child Hunger and Under nutrition

REFAM-T : Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires

SISAAP : Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce

SIS : Système d'Information Sanitaire

SNVBG : Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre

SIPEA : Stratégie d'Intermédiaire Pour l'Education et l'Alphabétisation

SR : Santé de la Reproduction

SRMNIAN : Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile, de l'Adolescent et de la Nutrition

SSRAJ : Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et des Jeunes

SUN : Scaling Up Nutrition

TBS : Taux Brut de Scolarisation.

UFEP : Union des Femmes pour la Paix

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VSBG : Violences Sexuelles Basées sur le Genre ;

INTRODUCTION

- 1.** Le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995, a inauguré une nouvelle ère pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Il invite tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'égalité entre hommes et femmes.
- 2.** Le Tchad à l'instar des pays africains a souscrit à cet engagement et s'est investi à relever les défis conformément aux objectifs du programme d'action de Beijing.
- 3.** L'Assemblée Générale des Nations Unies a chargé les Commissions régionales, notamment la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. C'est ainsi que le Comité des Femmes et Développement de la CEA a été mandaté d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme en Afrique et a adopté le processus d'examen convenu à cet effet.
- 4.** Au Tchad, beaucoup de réformes ont été faites ces dernières années pour donner effet aux engagements pris par le gouvernement sur le plan international et sous régional en matière de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. On assiste également à une mobilisation générale des Partenaires Techniques et Financiers, des Organisations de la Société Civile et des ONGs sur les différentes priorités du plan d'action de la plate-forme de Beijing.
- 5.** Cinq ans après la soumission du rapport des 20 ans de mise en œuvre du programme de Beijing, le présent rapport permet de faire un état des lieux sur les actions menées au niveau national dans le cadre des engagements pris pour améliorer les conditions de vie de la population et garantir un développement équitable.

Le processus méthodologique de rédaction du rapport

- 6.** L'élaboration et la validation du présent rapport se sont effectuées de manière participative et inclusive, sous la direction du Ministère de la Justice et des Droits Humains en collaboration avec le Ministère en charge de la Femme, le système des Nations Unies et le bureau régional de l'ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- 7.** Une équipe de quatre consultants a été recrutée sous la supervision d'un comité technique de suivi du rapport comprenant le coordonnateur du comité interministériel de suivi des instruments internationaux et de rédaction des rapports

nationaux relatifs aux Droits Humains, le Directeur Général de la femme et de l'équité de genre et le spécialiste de programme genre de l'UNFPA. Un travail de collecte de données et d'élaboration d'un draft du rapport a été réalisé par les consultants et soumis à la pré-validation du Comité restreint de suivi et à la validation de toutes les parties prenantes.

8. Ledit rapport comprend quatre sections :

- La première section passe en revue les réalisations, les échecs et les priorités pour les cinq prochaines années en ce qui concerne la promotion de la femme et de l'égalité de genre.
- La deuxième section analyse les progrès, les problèmes et les défis sur les douze domaines critiques jugés pivots par le Programme d'Actions de Beijing.
- La troisième section est une évaluation portant sur les institutions et les mécanismes dont la mise en place a été inspirée par le souci de l'équité, de l'égalité sans distinction de sexe et de l'autonomisation des femmes.
- La quatrième et dernière section décrit l'état des données et des statistiques à base desquelles ont été fournis les indicateurs des progrès atteints, des problèmes à résoudre et des défis à relever.

SECTION 1 : PRIORITES, REALISATIONS ET ECHECS EN MATIERE D'EGALITE DES SEXES ET D'AUTONOMISATION DES FEMMES AU TCHAD.

9. Cette section présente les réalisations, les problèmes et les échecs au cours de ces cinq dernières années (2014-2019) que le Tchad considère comme étant les plus importants en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Aussi, la manière dont il les a traitées, les difficultés et échecs rencontrés ainsi que les facteurs qui ont permis de faire des progrès.

10. De 2014 à 2019, le Tchad s'est focalisé sur les cinq principales priorités suivantes : (i) la cohésion nationale et les valeurs citoyennes, (ii) l'égalité et la non-discrimination devant la loi et l'accès à la justice y compris l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (iii) l'accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, (iv) l'amélioration de la productivité agricole et sécurité alimentaire, (v) l'éducation de qualité, la formation et l'apprentissage permanent pour les femmes et les filles.

1.1 Principales réalisations du Tchad

De 2014 à 2018, pendant ce quinquennat, plusieurs avancées ont été enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing et ce conformément aux priorités nationales sus mentionnées.

1.7.1. La cohésion nationale et les valeurs citoyennes

- 11.**La cohésion sociale et la citoyenneté sont le partage et l'acceptation des valeurs qui garantissent les droits et devoirs, du vivre en ensemble des membres de la société quelles que soient leurs différences.
- 12.**La plateforme de dialogue interreligieux (catholique, protestant et musulman) qui a pour entre autre objectif de promouvoir la paix et de la cohésion sociale a mené de nombreuses actions en faveur de la consolidation de la paix. Ainsi, elle a facilité et animé le processus de dialogue et négociation lors de la crise sociale qui a paralysé le secteur public durant la période allant de 2016 à 2017. De même, elle a assuré la médiation dans la gestion des conflits intercommunautaires. A cela s'ajoute les activités commémoratives de la journée nationale de prière pour la paix et la cohabitation pacifique au Tchad célébrée chaque 28 novembre de l'année.
- 13.**S'agissant de la promotion des valeurs citoyennes, le cours de civisme est inscrit comme discipline à enseigner au primaire et secondaire, en mettant un accent particulier sur les principes fondamentaux qui sont entre autres la laïcité, le respect du droit et le patriotisme.
- 14.**Le Cadre National de Dialogue Politique (CNDP) mis en place depuis 2013 a permis au Gouvernement d'instaurer un dialogue inclusif entre les différentes formations politiques (majorité présidentielle et opposition démocratique) afin de prévenir tout conflit post électoral et promouvoir une paix durable. Des accords d'alliance ont été signés entre lesdites formations politiques afin de conduire ensemble les processus électoraux.
- 15.**Par ailleurs, les OSC ont bénéficié des conventions de partenariat signées avec le Gouvernement et les Partenaires en vue de contribuer à la gestion des conflits. Il s'agit par exemple des accords établis entre :
 - La CELIAF et le PNUD : Appui à la lutte contre la radicalisation au sein des populations tchadiennes ;
 - L'APFLT avec SWISSAID : Appui à la lutte contre la violence et à la construction d'un Etat de droit ;
 - L'AFJT et l'UNFPA : convention dans le domaine de lutte contre les violences basées sur le genre.

1.7.2. L'égalité et la non-discrimination devant la loi et accès à la justice y compris l'élimination des violences à l'égard des femmes et filles

- 16.**Le Tchad dispose d'une base juridique solide en matière de promotion de l'égalité de genre. La Constitution reconnaît dans ses Articles 13 et 14 l'égalité des tchadiens des deux sexes en droits et devoirs et l'égalité de tous devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale puis

l'obligation de l'Etat d'assurer cette égalité et de veiller à l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme.

- 17.**La ratification en 2018 de la Convention relative à la protection des personnes handicapées est une avancée remarquable pour assurer l'égalité de droits aux personnes handicapées longtemps revendiqué par différents mouvements de défense des groupes de personnes vulnérables.
- 18.**Par ailleurs, les nouveaux Codes pénal et de procédure pénale adoptés en 2017, ont renforcé la protection des droits de certaines couches vulnérables : l'âge minimal pour le mariage a été porté à 18 ans ; la pénalisation des mutilations génitales féminines (MGF) et de la traite de personnes, etc.
- 19.**Le Gouvernement a procédé récemment à la révision de la loi portant répression des actes de terrorisme dont la dernière version soumise à l'adoption du Conseil des Ministres a aboli la peine de mort.
- 20.**La question de l'égalité du genre, de l'équité, de la lutte contre les discriminations et de l'autonomisation des femmes a connu des avancées depuis 2015. Cela est observable tant au point de vue de l'engagement politique, de l'adoption des politiques et des stratégies que de la mise en œuvre des programmes et plans dans ce domaine.
- 21.**La création de « la Maison Nationale de la Femme » inaugurée en 2014 et officiellement reconnue comme structure de sensibilisation, de formation, d'encadrement, de prise en charge psychosociale des victimes de violence par la Loi n°015/PR/2018 et qui offre en son sein des cours d'informatique et de couture à moindre coût aux jeunes femmes et filles pour leur réinsertion socioprofessionnelle, permet de lutter efficacement contre les violences et les discriminations faites à l'égard des femmes et filles. La radio dénommée « la voix de la femme tchadienne » créée au sein de ladite structure prévoit un programme de sensibilisation, d'éducation et d'information sur les principales thématiques en lien avec les violences, les inégalités, les discriminations et les mesures d'épanouissement des femmes. Conscient des effets néfastes du mariage d'enfants ou forcé et des mutilations génitales féminines sur le développement social, économique et sanitaire des filles, le gouvernement s'est engagé dans un processus de lutte pour des meilleures conditions d'épanouissement et de participation au développement avec une forte implication des leaders religieux et autorités traditionnelles. Cet engagement s'est traduit par l'édiction de la Loi n°029/PR/2015 portant interdiction de mariage d'enfant et l'élaboration en 2018 de la feuille de route quinquennale de lutte contre le mariage d'enfant et les mutilations génitales féminines.
- 22.**Le niveau de participation des femmes à la prise de décision et à la vie politique évolue en dents de scie. L'adoption de la loi N° 22/PR/2018 portant ratification de l'Ordonnance 12/PR/2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives vient donner un coup d'accélérateur à la participation de la femme dans les

instances de décision étant donné qu'elle fixe un quota progressif d'au moins 30% dans les fonctions nominatives et électives. De même, la loi NO 0030/PR/2019 portant code électoral intègre bien la vision du Gouvernement en ce qui concerne l'inscription d'au moins 30% des femmes sur les listes électorales.

23. Il importe de souligner également les actions de formation, de sensibilisation, de dénonciation, prise en charge et de plaidoyer réalisées par certaines OSC implantées sur l'étendue du territoire notamment la CELIAF, ASTBEF, APLFT, ACTT, UAFAT et AFMUP qui ont contribué de manière non négligeable à la prise de conscience, à la lutte contre les discriminations et la violence sous toutes ses formes ainsi qu'à l'amélioration des vies des personnes vulnérables notamment les femmes.

1.7.3. L'accès à la santé

24. D'une manière générale, on note une nette amélioration des indicateurs de santé maternelle, infantile et de la santé procréative durant la période 2014-2019. L'analyse des indicateurs présente les constats suivants :

- La tendance est à la baisse pour le taux de mortalité maternelle de 2004 à 2015, qui est passé de 1099 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à 860 (EDS-MICS 2015). Cette amélioration est attribuable à plusieurs facteurs, notamment la mise en œuvre de la feuille de route nationale (2009-2015) pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile ainsi que la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA) lancée au Tchad en 2009 ;
- La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié et dans un établissement sanitaire est à la hausse. Elle est passée de 22,7% en 2010 à 33,9% en 2015 (MICS 2010 et 2015). Sur la même période, les accouchements dans une structure de santé sont passés de 15,8 % à 21,7 % et la couverture en CPN4 est passée de 23% à 31%. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié varie avec les caractéristiques sociodémographiques de la mère (milieu de résidence, niveau d'instruction et cadre de vie) ;
- Le taux de mortalité infantile a baissé de 106 ‰ en 2010 à 72 ‰ en 2015 et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 191‰ en 2004 à 133‰ en 2015,¹ et se stabilise autour de 131,49‰ en 2017.
- La proportion des femmes qui utilisent des méthodes modernes de contraception est en augmentation, même si elle est encore faible. En effet, 5,7% utilisaient une méthode moderne de planification familiale en 2015, contre 4,8% en 2010. Les besoins non satisfaits en planification familiale sont en diminution, passant de 28,3 % en 2010 à 22,9 % en 2015, même si des efforts restent à faire en termes de sensibilisation et de disponibilité de services, notamment en milieu rural.

¹ D'après les données de l'EDS-MICS 2014-2015.

- Le taux de fécondité des adolescentes est de 179 ‰ en 2015, avec des variations significatives entre milieux urbain et rural (129‰ et 197‰ respectivement) alors qu'il était de 194‰ en 1997 EDST 2004). Dans la même période, le taux de grossesses précoces a baissé de 47,4 % à 35,9 %.

25.L'amélioration des indicateurs de santé se traduit par une légère augmentation de l'espérance de vie au cours des dernières années. En 2016, elle était de 52,9 ans et de 53,4 en 2017 pour atteindre 53,8 ans en 2018. En moyenne, les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes (54,14/54,71/55,17 ans contre 51,69/52,14/52,59 ans).²

26.Toutefois, malgré les efforts du Gouvernement en matière de santé, la situation demeure préoccupante, avec une stagnation ou une tendance à la hausse pour le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose, l'hépatite B autres maladies transmissibles tels que les maladies tropicales négligées, ainsi que le taux de couverture vaccinale des enfants.

27.La situation épidémiologique en 2017 est caractérisée par une évolution constante de l'épidémie du paludisme. En effet, l'incidence du paludisme est passée de 57,57 pour 1 000 habitants en 2015 à 64,8 pour 1 000 habitants en 2017 (annuaire des statistiques sanitaires) et 67 pour 1000 en 2018 (ENIPT). Le nombre de Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide de Longue Durée d'Action (MIILDA) distribuées est pourtant passé de 395 594 en 2015 à 397 674 en 2017. Le pourcentage des femmes enceintes dormant sous moustiquaires imprégnées (MI) est passé de 9,9% en 2010 à 34,7 % en 2018.

28.L'incidence de la tuberculose a enregistré une baisse, mais le taux de succès thérapeutique est seulement de 77%. La baisse est d'environ 6% entre 2015 et 2017 pour se situer à 106,22 nouveaux cas pour 100 000 habitants. Malgré cette performance, le taux de succès thérapeutique reste insuffisant (77%). Il convient donc d'améliorer la prise en charge pour gagner la lutte contre cette maladie.

29.On observe une diminution progressive de l'incidence du VIH/SIDA depuis 2001. Toutefois, la valeur estimée reste assez importante et nécessite une attention particulière. Selon les estimations du PSLS 0,42 pour 1000 personnes de tout âge a été nouvellement infectées en 2015 avec 0,32 pour 1000 personnes de 15 ans et plus (soit 1,9% femmes et 1,2 % hommes) et 0,09 pour 1000 enfants de 0 -14 ans. Le nombre de nouvelles infections au VIH pour 1 000 personnes séronégatives n'a quasiment pas varié sur une période de 2 ans : 0,42 en 2015 et 0,41 en 2017. Les personnes vivant avec le virus du VIH qui recevaient un traitement antirétroviral en 2017 représente 54%. Il convient de noter tout de même qu'en terme absolu, le

² Source Université Sherbrooke, Canada 2019

nombre de nouveaux cas a augmenté entre les 2 années. Ainsi, pour pouvoir contenir cette épidémie, il faut que les services de santé soient assurés, que le suivi et la prise en charge des PVV soient réguliers et que les activités de prévention soient développées.

1.7.4. L'éradication de la pauvreté, l'augmentation de la productivité agricole et la sécurité alimentaire

30.Le Gouvernement a élaboré des politiques et initié des actions visant à assurer l'autosuffisance alimentaire, améliorer la nutrition, augmenter les revenus des populations et organiser les marchés.

31.L'adhésion du Tchad aux initiatives et mouvements mondiaux à savoir : les initiatives REACH (Renewed efforts Against Child Hunger and Under nutrition), AGIR-Sahel (Alliance Globale pour l'Initiative Résilience au Sahel), en 2012 et le Mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) en 2013, qui œuvrent pour une meilleure intégration de la nutrition dans les programmes de développement et la mise à l'échelle des interventions nutritionnelles à haut impact. Cette adhésion a permis la tenue du forum national de nutrition et d'alimentation en avril 2015 assorti des recommandations clés centrées sur le renforcement de la nutrition au Tchad.

32.La mise en place des institutions spécialisées rattachées à des ministères clés : la Direction de la Nutrition et de Technologie Alimentaire (DNATA) du Ministère de la Santé publique (MSP), le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce (SISAAP), le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC) du Ministère en charge de l'Agriculture, l'ANADER chargée d'appuyer l'intensification et la diversification des productions agricoles, animales, halieutiques et forestière par la formation et la structuration des organisations paysannes, l'ONASA qui a pour mission principale de constituer, conserver et gérer un stock de produits vivriers et le Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires (CECOQDA) en 2015 qui procède au contrôle de la qualité de toutes les denrées alimentaires importées et aussi celles produites sur le territoire national est opportunité liée à la sécurité alimentaire et nutrition.

33.L'engagement depuis fin 2012 du Gouvernement dans une dynamique de coordination de tous les acteurs clés afin de renforcer les activités de nutrition au Tchad, y compris le secteur privé, la société civile, les donateurs et le système des Nations Unies ayant permis l'adoption de la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (PNNA) couvrant la période 2014– 2025 .

34.Le Plan National de Développement de l'Élevage, PNDE (2017-2021) qui vise à « assurer une augmentation durable de la production animale afin d'améliorer et d'accroître la contribution du Sous - Secteur de l'Élevage à la croissance des revenus

des éleveurs (en l'occurrence ceux des plus vulnérables) et de l'économie nationale, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ».

- 35.**Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2016 – 2022) qui découle du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) vise à améliorer les performances du secteur rural ;
- 36.**Le programme résilience couvre également une composante liée à la sécurité alimentaire des populations réfugiées, retournées et hôtes dans les zones de crises.
- 37.**La mise en œuvre par le Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement d'importants projets dans le domaine de l'autonomisation des femmes et de l'inclusion sociale tels que :
- 38.**Le Projet SWEDD qui est un projet sous-régional permet de renforcer les capacités des femmes et des organisations féminines, en techniques et matériels par la mise à disposition des outils modernes de production agricole et de matériels de transformations des produits locaux. Il y a également l'octroi des micro crédits à faible sinon sans intérêt pour une auto promotion efficace et efficiente des femmes. Cependant, les impacts ne sont pas vraiment visibles car les actions ne sont pas constantes dans la durée ;
- 39.**Le projet filets sociaux permettra de mettre en place un registre social unifié, afin d'améliorer le ciblage des familles pauvres, et à terme, de réduire la pauvreté d'une manière générale et les inégalités en redistribuant équitablement les bénéfices de la croissance économique par le biais de transferts monétaires et d'emplois de travaux publics. Ce projet cible les ménages pauvres avec des enfants de moins de 15 ans et des femmes enceintes.

1.7.5. L'éducation, la formation et l'apprentissage pour les femmes et les filles

- 40.**Après avoir progressé pendant 15 ans, le taux brut de scolarisation en passant de 50% en 1990, à plus de 100% en 2014, il a baissé à moins de 90% en 2016. En effet, Les effectifs des élèves du primaire sont passés de plus de 2,4 millions en 2013 à environ 2,2 millions en 2016) en raison de la fermeture de plus du cinquième des écoles suite notamment à la suspension de la subvention des maitres communautaires (MC). L'analyse de l'évolution des effectifs des élèves du primaire montre aussi la proportion des filles au primaire a stagné durant les cinq dernières années aux environs de 43% en dépit des progrès réalisés dans les années 2000.
- 41.**Peu de progrès ont été réalisés pour éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les nomades, les insulaires et les enfants en

situation de vulnérabilité, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

42. Les études sur les enfants non scolarisés faites en 2016 montrent que la moitié des enfants âgés de 6-11 ans sont en dehors du système scolaire. Cela concerne une population de l'ordre de 1,3 million d'enfants dont 0,7 million de filles.³

43. En 2014, les indices de parité calculé pour les enfants en cours préparatoire et en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et mathématiques révèlent des disparités en faveur des garçons à tous les niveaux. Au niveau des Cours élémentaires cet indice est de 0,83 pour les aptitudes minimales en lecture et 0,58 en mathématiques, tandis qu'au primaire il est de 0.78 en lecture et 0.64 en mathématiques.⁴

44. L'accès au second cycle du fondamental (ou enseignement moyen) reste assez faible avec de fortes discriminations entre les filles et les garçons et de fortes disparités entre les provinces : En 2014, le TBS était de 29,8% dont 41,2% pour les garçons et 19,1% pour les filles.

45. En 2016, le taux d'analphabétisme des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans est de 77%, représentant le taux le plus élevé au monde après celui du Niger. Ce taux est de 78% pour les personnes âgées de plus de 15 ans, représentant une population totale de 5,9 millions de personnes dont 3,3 millions de femmes ; il est de 86% chez les femmes et de 70% chez les jeunes, représentant plus de 2 millions de jeunes.

1.8. Mesures spécifiques prises visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir les droits des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination

46. La volonté de prévenir toute forme de discrimination et promouvoir les droits des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination se manifeste au Tchad à travers l'amélioration du cadre légal. En effet, en plus des différents textes et lois sus cités, il y a la ratification en novembre 2018 de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes vivant avec handicap.

1.9. Impact du nombre croissant de crises humanitaires causées par des conflits, les phénomènes climatiques extrêmes ou d'autres événements sur la mise en œuvre du Programme d'Actions de Beijing (PAB)

47. Les consultations menées auprès des populations des différentes zones du pays lors du processus de préparation du PANA en 2010 ont permis de classer par ordre

³ Ibidem.

⁴ Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC), 2014.

d'importance, les secteurs prioritaires d'intervention et les groupes vulnérables aux changements climatiques. Les secteurs visés sont les ressources en eau, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt. Les femmes et les enfants constituent le premier groupe vulnérable, suivis des personnes âgées et des personnes déplacées et réfugiées.

48.La situation humanitaire est également un défi majeur au Tchad car il est le 4^{ème} pays au monde qui accueille les réfugiés proportionnellement à sa population (3%). La présence au pays de plus de 451 000 réfugiés dont 121 000 personnes déplacées internes exerce une pression importante sur les maigres ressources du pays, contribuant aussi au retard dans la mise en œuvre des actions de développement.

49.Les principaux facteurs de vulnérabilité au Tchad sont associés aux phénomènes mêmes des changements climatiques, à la disponibilité et l'exploitation des ressources naturelles, et au contexte socio-économique qui en est tributaire.

50.Les principaux risques climatiques au Tchad observés sont : (i) la baisse et la variabilité accrue de la pluviométrie et des ressources en eau ; (ii) l'accroissement continu des températures observées depuis les années 90 ; (iii) la recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, canicules) qui deviendront de plus en plus fréquents. Ces évolutions climatiques actuelles et futures font que le Tchad est considéré par la communauté scientifique internationale comme l'un des « hotspot » de la variabilité et du changement climatique dans le monde. Enfin, une étude récente sur la vulnérabilité (climate vulnerability index) face au changement climatique réalisée sur 186 pays dans le monde a classé le Tchad comme étant le pays le plus exposé au réchauffement climatique (Hakim, 2017).

1.9.1. Outils de référence en matière de programmation et de planification

51.Les réalisations les plus importantes concernent l'adoption et/ou la révision des politiques et des stratégies, la mise en place des structures et des mécanismes institutionnels de suivi et évaluation ainsi que l'élaboration des plans d'action et des projets en faveur de l'autonomisation de la femme et de l'égalité des sexes.

52.La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », déclinée en trois Plans Nationaux de Développement (PND) dont le 1^{er} couvrant la période 2017-2021 a été élaborée pour inscrire le Tchad dans une dynamique de la transformation structurelle dans les domaines sociaux, de la gouvernance et de l'État de droit, de l'économie et de l'environnement. Il souligne l'engagement du gouvernement à renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale (axe 1), à renforcer la bonne gouvernance et la responsabilité (axe 2), à diversifier l'économie (axe 3) et à améliorer la qualité de vie

pour tous les citoyens (axe 4). En effet, la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » à travers le PND2017-2021 est parfaitement aligné dans les agendas internationaux 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

- 53.**La Politique Nationale Genre (PNG) adoptée le 20 novembre 2017 et son plan d'action national quinquennal 2019-2023 (décembre 2018) ainsi prévoient des axes et les actions concrètes d'intervention pour réduire le nombre des violences physiques et/ou sexuelles infligées aux femmes et filles âgées de 15 ans et plus.
- 54.**Une stratégie nationale de protection sociale a été adoptée par le Gouvernement le 27 juillet 2015 qui vise à améliorer l'accès équitable aux services sociaux de base.
- 55.**La Stratégie Nationale de Finance Inclusive au Tchad, SNFIT (2017-2030) qui prend en compte l'importance d'une meilleure connaissance de la demande et de son organisation, l'apport des autres prestataires de services financiers et l'introduction de la technologie comme stratégie privilégiée de réduction des coûts de l'offre des services en vue de toucher un plus grand nombre de clients de manière plus rentable à travers une approche de recherche et de collaboration entre les acteurs impliqués dans l'offre des services financiers, dans le but d'accroître l'inclusion financière au Tchad.
- 56.**Le Plan National de Développement de l'Élevage, PNDE (2017-2021) qui vise à « assurer une augmentation durable de la production animale afin d'améliorer et d'accroître la contribution du Sous - Secteur de l'Élevage à la croissance des revenus des Éleveurs (en l'occurrence ceux des plus vulnérables) et de l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ».
- 57.**La Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation, PNNA (2014–2025) qui a pour but d'institutionnaliser la dimension nutrition et alimentation comme un véritable facteur de développement et qu'elle soit reconnue comme un « droit de la population Tchadienne toute entière en vue d'améliorer la survie de leurs enfants et en leur permettant un développement maximal de leurs potentialités physiques et intellectuelles ainsi que de promouvoir la santé et le bien-être des mères et des adultes ».
- 58.**Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad, PNISR (2016 – 2022) qui est la déclinaison nationale du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique de l'Union Africaine et du NEPAD. Il est désormais le cadre stratégique de coordination et de planification de l'ensemble des interventions dans le secteur rural.

- 59.**Le Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture Tchadienne, (PQDAT) (2013-2018) ambitionne réduire la prévalence de la malnutrition chronique, de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté à l'échelle nationale.
- 60.**La Politique Nationale de Santé (PNS) 2016-2030, consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous âge.
- 61.**Les protocoles d'accord pour la promotion de la santé (IHP+) signés entre les acteurs du secteur de la santé renforcent l'engagement du Tchad à l'initiative mondiale de planification familiale 2020 et la nécessité de son suivi.
- 62.**Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2018-2021, permet au Tchad de disposer d'ici 2030 d'un système de santé intégré, performant résilient et centré sur la personne.
- 63.**Le Plan Stratégique de lutte contre la tuberculose 2018-2021 qui permet d'assurer la gratuité des soins et de la prise en charge des personnes vivant avec la pathologie.
- 64.**Le Plan National de lutte contre le paludisme 2016-2020 consiste à maintenir le paludisme en tête de priorité politique et développement par une approche multisectorielle solide, pour garantir l'engagement et les investissements nécessaires à l'atteinte de l'objectif mais aussi, promouvoir et appuyer les approches régionales de lutte contre le paludisme sur la base de plateforme politique et économique existante telles les communautés économiques régionales, y compris dans les situations complexes ou des financements nationaux.
- 65.**Le Plan Stratégique pour la lutte contre les maladies tropicales négligées dans la Région africaine 2014-2020 est axé sur les objectifs à savoir ; élargir l'axe des interventions sur MTN, renforcer la planification basée sur les résultats, la mobilisation des ressources et la viabilité financière des programmes nationaux de lutte contre le MTN. Renforcer le plaidoyer, la coordination, le partenariat et l'appropriation nationale, renforcer le suivi et l'évaluation ainsi que la surveillance et la recherche.

1.9.2. Une législation nationale sensible au genre

Le dispositif légal a considérablement progressé dans l'optique de favoriser l'autonomisation de la femme et l'égalité des sexes.

Les lois révisées :

- 66.**La Constitution révisée en avril 2018, consacre l'égalité entre les sexes et la lutte contre les discriminations sous toutes les formes (Articles 13 et 14). De même elle fait obligation à l'Etat d'œuvrer pour la promotion des droits politiques de la femme

par une meilleure représentation dans les assemblées élues, les institutions et administrations publiques et privées (Article 34).

67.La révision du Code Pénal et du Code de procédure Pénal en 2017 a permis de prendre en compte les questions de violences sexuelles, conjugales, mariage d'enfants, mutilations génitales féminines etc. et les spécificités de genre en matière procédurale.

Les lois adoptées :

68.Le Tchad a adopté des nouvelles dispositions légales qui prennent en compte la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'autonomisation et la participation à la chose publique.

69.La loi N° 0022/PR/2018 du 05 novembre 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad.

70.La loi 0024/PR/2018 du 09 novembre 2018 portant ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées respectivement en octobre et novembre 2018.

71.La loi d'Orientation du Système Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique (LOAH) du 31 août 2018.

72.La loi 029/PR/2015 du 21 juillet 2015, portant interdiction du mariage d'enfants.

73.La loi 034/PR/2015 du 05 août 2015 portant répression des actes de terrorismes.

74.La loi 021/PR/2019 du 15 avril 2019 régissant l'aide juridique et l'assistance judiciaire.

1.10. Les problèmes

75.Les principaux problèmes rencontrés au cours de la période couverte par le présent rapport sont : (i) le faible niveau d'appropriation du genre par les ministères sectoriels, (ii) le faible niveau de la budgétisation sensible au genre (iii) la réduction de l'enveloppe dédiée à l'aide au développement par les partenaires du Tchad, (iv) l'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des politiques sectorielles dont la PNG.

76.L'effondrement du coût du baril à partir de 2014, la gestion du flux des populations déplacées, réfugiées et retournées occasionnée par les conflits des pays limitrophes et les exactions terroristes de Boko Haram depuis 2015, l'intervention dans la lutte anti-terroriste dans le Sahel, la désertification, le déboisement et les effets du

changement climatique sont des causes de la faible croissance économique (le taux de croissance du PIB était à 2,8% en 2018 contre -3,8% en 2017).

1.11. Les échecs

77. Les grands échecs connus sont : (i) la non adoption d'un Code des personnes et de la Famille dont la conséquence est la difficulté à régir la succession, les régimes matrimoniaux et les libéralités pour permettre l'accès de la femme à la terre, (ii) la persistance des pratiques traditionnelles et culturelles néfastes qui engendrent la violence à l'égard de la femme et la discrimination, (iii) la non application systématique de la Loi sur la parité.

1.12. Priorités du Tchad pour les cinq prochaines années

78. Le Tchad, de par son engagement, poursuivra les efforts de réduction des inégalités sociales et d'amélioration du bien-être des populations, de protection de l'environnement et de diversification économique.

- Accroître le faible niveau d'autonomisation des femmes et des filles ;
- Accroître la fréquentation de services de santé reproductive, infantile et maternelle et néonatale ;
- Maîtriser la démographie galopante ;
- Améliorer la qualité des services de santé essentiels ;
- Maîtriser l'évolution de l'épidémie du paludisme ;
- Améliorer la gouvernance du système éducatif avec un accent particulier sur le maintien des filles à l'école ;
- Améliorer la qualité des infrastructures scolaires en tenant compte du genre ;
- Assurer l'application effective des textes légaux et réglementaires ;
- Faciliter l'accès à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable ;
- Assurer l'implication des femmes dans la lutte contre les changements climatiques ;
- Assurer le fonctionnement des services statistiques mise en place pour la collecte des données
- Réduire la faim et la malnutrition.

79. Recommandations

- Adopter et promulguer le code des personnes et de la famille ;
- Mettre en place un observatoire genre ;

- Sensibiliser les chefferies traditionnelles pour donner la plénitude de ses droits en ce qui concerne le système d'héritage et le partage des terres ;
- Eliminer les disparités entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- Accroître le faible niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes ;
- Impliquer les femmes dans la lutte contre les changements climatiques ;
- Maîtriser de l'épidémie du paludisme.

SECTION 2 : PROGRES REALISES PAR LE TCHAD DE 2014 A 2019 DANS LES DOUZE DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING.

80. Cette partie rapporte les progrès réalisés pendant la période allant de 2014 à 2019 dans les secteurs de :

- L'élimination de la pauvreté ;
- La réduction de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes ;
- La participation, la responsabilisation des femmes et les institutions favorables à l'égalité des sexes ;
- Les sociétés pacifiques et inclusives ;
- La conservation, la protection et la réhabilitation de l'environnement.

2.1 Elimination de la pauvreté

Domaines critiques :

A. Les femmes et la pauvreté

F. Les femmes et l'économie

I. Les droits fondamentaux des femmes

L. La petite fille

81. La nécessité de la lutte contre la pauvreté en vue d'assurer une vie de bien être aux populations tchadiennes a amené le Gouvernement à prendre des mesures idoines en ce qui concerne :

- Le développement inclusif,
- La prospérité partagée,
- Le travail décent,
- La protection sociale et les services sociaux de base.

82. Le Gouvernement, dans le cadre de la poursuite de sa politique d'autonomisation de la femme et des jeunes, a renforcé la mise en œuvre de la stratégie nationale de micro finance. Le PND 2017-2021 élaboré dans le cadre de la vision « **2030, le Tchad que nous voulons** » a permis de mobiliser les partenaires techniques, financiers et

des investisseurs lors de la Table de Paris en septembre 2017, pour la disponibilisation de ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Des annonces importantes ont été faites à cette occasion en faveur des programmes et projets dédiés à l'autonomisation des femmes et des jeunes surtout ceux en milieu rural.

83.En milieu rural comme urbain, la mise en œuvre de la composante nationale des programmes régionaux tels que le Projet SWEDD « dividende démographique et autonomisation des femmes » grâce également aux appuis des partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale et l'UNFPA, a valablement contribué à l'amélioration du statut socioéconomique des femmes, des filles et des jeunes par le renforcement de leur pouvoir économique à travers la dissémination des modules de formation en techniques de gestion, de production, de management et l'octroi des microcrédits, subventions et kit de production. Toutes ces mesures ont permis aux femmes et filles d'initier davantage des activités génératrices de revenus au point de devenir de plus en plus nombreuses dans le secteur informel et actives du point de vue économique.

84.Le Gouvernement a pris des mesures suivantes pour assurer la promotion du genre dans l'emploi :

- La ratification des conventions internationales sur les garanties de protection sociale pour la pension retraite, les accidents de travail, les subventions aux familles, l'invalidité et les survivants ;
- Le lancement en 2017 d'un programme de protection sociale avec l'appui de la Banque Mondiale ;
- L'adoption de la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

85.Selon le rapport 2017-2019 du Bureau International du Travail (BIT) sur la protection sociale dans le monde, 1,6% de la population âgée du Tchad est couverte par le socle de protection sociale et le pays dépense 0,1% du PIB sur la protection sociale (sans prendre en compte les dépenses de santé). Le programme de protection sociale dans le cadre du projet « Filets sociaux » a prévu de couvrir 15 000 ménages dans les provinces du Barh El Gazel et du Logone Occidental et permis la mise en place d'un registre social unifié.

86.Le Code pénal révisé en 2017, objet de la loi n°001/PR/2017 portant Code Pénal actuellement en vigueur, réprime en son article 341, le harcèlement sexuel.

87.En ce qui concerne la responsabilisation des femmes, le gouvernement a pris en compte le genre en promulguant la loi n°22/PR/2018 portant ratification de l'ordonnance n°12/PR/2018 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions

nominatives et électives au Tchad. Cette loi dispose que toutes les listes doivent comporter au moins 30% des femmes sous peine d'invalidation. Cette mesure est de nature à assurer la représentation équilibrée du genre dans les instances politiques et administratives et au sein des institutions publiques et privées.

- 88.** Les femmes s'investissent de plus en plus dans les activités informelles au point d'y être plus présentes que les hommes. Ceci est dû au fait que le contact des femmes avec l'administration est a priori moins fréquent que ceux des hommes. La femme a tendance à s'occuper de sa place au foyer traditionnellement attribuée et aussi le fait que les hommes sont plus nombreux dans l'administration font que les femmes œuvrant dans l'informel trainent les pas d'aller formaliser leurs entreprises. Des mesures ont été prises pour parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 89.** D'après les résultats de la dernière enquête (l'ECOSIT 2011), le taux de chômage au sens du BIT touche 5,7% de la population active. Le chômage touche en général plus les hommes (6,8%) que les femmes (4,2%).
- 90.** En 2015 et selon l'EDS-MICS 2014-2015, un peu plus de la moitié des enfants âgés de 5 à 17 ans travaillaient (51,5%). La proportion des filles âgées de 5-17 ans qui travaillent est légèrement plus élevée (52,2%) que celles des garçons de la même tranche d'âges (50,8%).
- 91.** Le nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes a connu une augmentation continue depuis 2005.
- 92.** Pour ce qui est du droit foncier et de la garantie du droit de propriété, un code sur le pastoralisme a été élaboré et adopté par l'Assemblée Nationale mais non promulgué par le Gouvernement. Sa révision en cours devra permettre de prendre en compte les aspects importants initialement omis notamment les questions relatives à l'accès égalitaire de tous les tchadiens à la terre et de la cohabitation pacifique. De nombreuses actions de plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre ont été menées à travers une vaste campagne lancée en 2017 par les ONGs (exemple de la coalition animée par OXFAM) et ont eu un écho favorable de la part des autorités locales qui ont octroyé des terres aux femmes productrices dans quelques provinces du pays (environ 200 hectares) au Mandoul, Logone Oriental et Mayo Kébbi Ouest.

93. S'agissant du renforcement des capacités, des sessions de formation ont été organisées au profit des cadres des départements ministériels y compris les femmes sur le Cadre de Dépenses à Moyen Terme à l'effet d'assurer une gestion saine, transparente et responsable des performances axées sur les résultats.

94. Concernant l'amélioration de l'accès aux technologies modernes (y compris les technologies intelligentes sur le plan climatique), aux infrastructures et aux services (y compris la vulgarisation agricole), les mesures prises sont entre autres :

- L'adoption d'une agriculture intelligente qui permet au Tchad d'améliorer la sécurité alimentaire nationale et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du pays tels que définis dans la Vision « 2030 : le Tchad que nous voulons » et déclinés dans la Stratégie Agricole Nationale 2018-2027 ;
- L'élaboration du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2018-2022. Des aménagements hydro agricoles (de nature communautaire, privée et du partenariat public-privé) conçus pour la réalisation de deux cycles de culture par an, ont permis de promouvoir des productions de riz, maïs et blé notamment le casier B avec une superficie de 500 ha, les polders modernes (3 dans le Lac) avec une superficie totale de 2 950 ha, les aménagements privés d'une superficie totale de plus de 3 000 ha et d'autres petits aménagements de superficie inférieure à 100 ha généralement environ 50 ha chacun ;
- L'élaboration du Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR 2016–2022) qui découle du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui vise à améliorer les performances du secteur rural et du portefeuille des programmes de résilience, couvre également la composante liée à la sécurité humaine ;
- la mise en place des Programmes et projets d'envergure par les services de l'Etat et quelques ONGs à l'exemple des initiatives telles que le Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio-Ecologiques dans le Bassin du Lac Tchad et le Programme de Développement Durable du Bassin du Lac Tchad (PRODEBALT) qui ont offert certaines opportunités à la communauté des pays du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT), le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), Projet pour le Développement du Lac et Kanem (PRODELKA), le Projet de Soutien au Développement des filières Karité et Arachides (SODEFIKA) et le Projet de Développement Inclusif des Zones d'Accueil (DIZA), permet de contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de sécurité alimentaire, de faciliter l'autonomisation des femmes, d'assurer la formation professionnelle et l'insertion des jeunes ainsi que l'intégration et le développement socioéconomique des réfugiés, retournés et populations d'accueil au Sud.

- 95.** Ces initiatives ont été développées durant la période couverte par le présent rapport et promeuvent des infrastructures intelligentes telles que les pistes de desserte, le développement des systèmes de micro-irrigation (petite irrigation avec des motopompes, des barrages hydro agricoles et électriques (le goutte à goutte), les hangars de stockage, les moulins pour alléger le travail des femmes et des filles d'une part et d'autre part, pour les rendre compétitives sur le marché, la gestion intégrée des éléments nutritifs des sols, l'aménagement des marais et des bassins versants, la promotion des variétés à cycle court, la création de nouvelles variétés grâce à la biotechnologie, la collecte des eaux de pluie, le captage et l'adduction d'eau de sources, etc.
- 96.** Le projet PARIIS mis en place en 2017, a permis de construire des magasins, de faire de l'irrigation à petite échelle et de renforcer les capacités en compétences transférables au bénéfice des groupes vulnérables que sont les ménages démunis de la zone d'intervention. Le Projet d'Amélioration de la Résilience des Systèmes Agricoles au Tchad (PARSAT) ainsi que le projet « Filets Sociaux » mis en place respectivement en 2015 et 2016 ont développé le transfert monétaire et le travail contre argent qui ont constitué des opportunités économiques aux ménages vulnérables, pauvres mais surtout aux femmes des zones couvertes notamment le Logone Occidental, le Barh El Gazel, le Chari Baguirmi et la province de Ndjamena. Le PRESIBALT a prévu de créer deux centres de transformation pour les femmes à Bol et Doum Doum dans la province du Lac.
- 97.** Le secteur du développement rural incluant divers domaines, a connu des progrès remarquables en matière de pastoralisme. Le secteur de l'élevage a connu des mesures non des moindres en ce qui concerne la prise en charge du genre et la lutte contre la pauvreté. Ainsi, il convient de noter que le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) première génération qui devait couvrir la période allant de 2009 à 2015, prorogé jusqu'en 2017 avant l'élaboration du PNDE II (2017-2021) ainsi que le PNISR actuellement en relecture, prennent en compte les priorités nationales objets du PND 2017-2021 qui met un accent particulier sur l'équité et l'égalité de genre. A ces grands plans et programmes s'ajoutent des projets divers du secteur de l'élevage qui assurent la promotion du genre en ce sens qu'ils sont axés sur des interventions visant l'autonomisation des femmes à travers les structures communautaires de base. Il s'agit de :
- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) opérationnel depuis 2016 qui a consacré tout un volet genre pour assurer la contribution au processus d'autonomisation des femmes ;
 - Projet d'Investissement Rural et du Pastoralisme (PIRPS) démarré en 2015 et qui couvre une zone regroupant quelques provinces, a permis la création au Chari

Baguirmi, au Hadjer Lamis, au Mayo Kebbi Ouest et dans la Tandjilé, de six (06) centres multifonctionnels, sous forme de complexes où sont disponibles des services sociaux de base dédiés aux transhumants dont l'école, la laiterie, le centre de santé, le point d'eau...

- Projet d'Appui à la Chaîne des Valeurs (PACV) dont l'objectif est d'améliorer les conditions de conservation du lait par les femmes et qui a facilité la création de deux (02) centres de collecte et conservation du lait à Ndjamena et Guilmey.

2.2. Protection sociale et services sociaux

Domaines critiques :

A. Les femmes et la pauvreté

B. L'éducation et la formation des femmes

C. Les femmes et la santé I.

Les droits fondamentaux des femmes

L. La petite fille

98.Le gouvernement du Tchad s'est évertué pendant la période couverte par ledit rapport en ce qui concerne les services sociaux de base afin d'améliorer les performances du pays, à prendre en compte le genre, dans les secteurs de :

- La protection sociale ;
- La Santé ;
- L'éducation.

2.2.1. Femme et protection sociale

117.Les programmes de protection sociale s'étendent sur deux branches, contributives et non contributives (ou assistance sociale) dont l'ensemble forme un système cohérent qui assure la protection de la population. Etant donné que la protection sociale est une dimension clé du développement socio-économique national et vise à assurer une meilleure qualité de vie à la population, la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) de 2016 a permis de prendre des mesures spéciales pour réduire les vulnérabilités économique et sociale. Cette stratégie vient en complément aux instruments antérieurs notamment le Code de sécurité sociale de 1999, la Politique Nationale de l'Emploi de 2014, le Code du travail consacré par la Loi n° 38 du 11 décembre 1996 et le Plan National de Développement 2017-2021 qui prend en compte la protection sociale.

118. La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Nationale des Retraités du Tchad devront dans la logique de ladite stratégie, entamer leur réforme en tant que cadre institutionnel de mise en œuvre afin de l’assurer de manière convenable.

119. Mais dans cette attente, il faut relever que des mesures importantes ont été prises au cours de ces dernières années pour mettre en place un dispositif technique plus performant de protection sociale au niveau terrain afin de contribuer à l’amélioration de la productivité. Ce qui a permis durant la campagne agricole 2015-2016, de couvrir **3 430** villages sur un total de **20 499** villages soit un taux de couverture de **17%** de villages que l’ONDR a prévu de couvrir au terme de la campagne 2016/2017. Selon le rapport de la campagne 2015-2016, au total **41 372** chefs d’exploitations agricoles vivant dans les **3 430** villages couverts, ont fait l’objet d’un suivi rapproché. Sur une prévision de **447** zones de vulgarisation, **439** conseillers agricoles ont effectivement œuvré sur le terrain.

Tableau n° 1 : Taux d’encadrement des villages

RDR	Nbre CA	Total villages	villages suivis	Chefs d'exploitation		Actifs agricoles			Taux de couverture village
				Total	suivis	H	F	Total	
RDRSE	72	2047	561	138301	4395	283040	313869	596909	27%
RDRCS	98	3921	784	493509	11505	510544	615063	1125607	20%
RDRSO	75	1310	602	246964	6570	333101	358037	691138	46%
RDRCO	89	6385	703	453590	8709	289820	318918	608738	11%
RDRCE	55	3153	430	378608	5338	19800	13200	33000	14%
RDRNE	41	3683	350	345802	4519	84987	56658	141645	10%
RDREN	9	147	27	1283	210	2805	651	3455	14,29%
TOTAL	439	20499	3430	2058057	41246	1524097	1676396	3200492	17%

Source : Document de stratégie Nationale de Protection Sociale

120. L’absence d’investissement de l’Etat en équipements agricoles à traction animale, a fait que très peu de producteurs étaient équipés en matériels agricoles contrairement à la situation de la période couverte par le présent rapport qui s’est nettement améliorée. Des mesures ont été prises ces dernières années pour que dans la zone d’intervention de l’ONDR, une charrue soit utilisée par tout au plus huit (8) producteurs, une charrette par quatorze (14) producteurs et une (1) houe occidentale par dix-huit (18) producteurs.

121. A ces efforts s’ajoute le vœu de la mécanisation de l’agriculture afin de la rendre à la hauteur de sa modernisation. De ce fait, le gouvernement a commandé déjà en 2009

dans le cadre de l'opération labour motorisée, trois milles onze (3011) tracteurs dont deux milles trois cent soixante-douze (2 372) ont été déployés ainsi que cent trois (103) motoculteurs dans les régions en début de la campagne agricole 2016 – 2017. A ce jour, seulement la moitié des tracteurs déployés sont opérationnels.

122. Les problèmes à relever en matière de protection sociale sont :

- la faible couverture en santé du secteur informel car il comprend plus de femmes et filles limitées quant au pouvoir d'achat ;
- la faible couverture en sécurité sociale (pension et autres risques) pour les personnes âgées du secteur informel ;

le défaut de garantie de sécurisation du revenu qui ne permet pas d'intégrer les systèmes de santé communautaires (Mutuelles de Santé) ;

- le manque de moyens financiers pour étendre les programmes existants ;
- le taux élevé d'analphabétisme des femmes ;
- la faible intégration de la dimension genre dans des politiques ;
- le manque de stratégie pour la promotion des garderies d'enfants afin de permettre aux femmes d'avoir plus de temps pour s'impliquer dans des activités productives et professionnelles.

123. Des obstacles et lacunes relatifs à ce domaine du programme de Beijing existent encore. Il s'agit :

- de la résistance des pesanteurs socio culturelles et du taux élevé de l'analphabétisme chez les femmes ;
- du faible accès des femmes aux technologies de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux locaux et de l'artisanat ;
- de la méconnaissance des méfaits du changement climatique ;
- du faible accès et/ou contrôle des ressources et moyens de production notamment au foncier par les femmes ;
- de la faible aptitude des femmes à investir les sphères de prise de décision au niveau familial que communautaire.

124. En termes de défis à relever, on peut citer :

- le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle et des capacités techniques et personnelles des femmes ;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- l'intensification de l'utilisation des Technologie de l'Information et de la Communication (ordinateur, Internet) ;
- l'accroissement de la présence des femmes aux instances de prises de décisions

- l'implication accrue des femmes dans la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PND.

2.2.2. Femme et santé

125.La promotion de l'accès des femmes aux services de santé a été rendue possible grâce à l'extension de la couverture sanitaire universelle ou des services de santé publics par la construction/réhabilitation des infrastructures dédiées à soutenir la mise en œuvre des stratégies novatrices devant permettre d'augmenter l'offre et la demande des services de Santé de la Reproduction (SR).

Tableau n° 2 : Evolutions des infrastructures sanitaires durant les 5 dernières années

Type de Structure	2014	2018	Accroissement
Associative	9	41	32
Confessionnelle	131	164	33
Privée	298	400	102
Publique	590	656	66
Total	1028	1261	233

Source : Données de la DAF du Ministère de la Santé Publique

126. Le tableau précédent indique une avancée en matière d'infrastructures et permet de déduire que des efforts ont été menés et que de ressources ont été injecter dans le domaine.

127.Aussi, des services de santé spécifiques aux femmes et aux filles, y compris des services de santé sexuelle et procréative, de santé maternelle et de lutte contre le VIH ont été développés.

128.Le Gouvernement du Tchad a adopté en 2015 une Stratégie Nationale de Couverture Sanitaire Universelle afin d'éviter aux usagers d'engager à leur arrivée dans les services de santé des dépenses faramineuses. Il a également développé une vision claire en matière de santé publique à travers la charpente fondamentale qui est la Politique Nationale de la Santé (PNS) 2016- 2020 ayant défini des objectifs, des grands domaines d'intervention, des propositions d'actions, tout calqué sur les ODD et les aspirations nationales du moment à savoir la « vision 2030 : le Tchad que nous voulons ». La PNS vise comme objectif général, à « assurer à la population l'accès Universelle aux soins de qualité, globaux, intégrés, continus et centrés sur la personne afin de contribuer efficacement au développement socioéconomique du pays. Il s'agit d'améliorer l'état de santé et le bien-être des populations en général et particulièrement

des plus vulnérables dans un contexte global de Développement Durable ». Le Plan National de Développement Sanitaire 2013-2015 a permis d'attendre des progrès considérables notamment l'augmentation des Ressources (Humaines, financières, infrastructurelles et matérielles) et le renforcement du partenariat à l'exemple de la signature de 2 pactes (Pré pacte en 2014 et Pacte en 2019) dans le cadre du Partenariat International/mondial pour la Santé/IHP+ (International Health Partnership) pour soutenir la promotion du partenariat en matière de Couverture Sanitaire Universelle et faciliter soutenir la mise en œuvre du 3^{ème} Plan National de Développement Sanitaire (PNDSIII) 2019 - 2021. Ledit plan national, les Plans Régionaux de Développement Sanitaire (PRDS) et leurs plans d'actions annuels de mise en œuvre complètent les efforts consentis dans le domaine.

129.La Politique Nationale Santé 2016-2030 dans la formulation de ses objectifs spécifiques, prend en compte les questions particulières dans différents domaines.

130.En matière de Santé maternelle, sexuelle et reproductive, plusieurs mesures ont été mises en place à savoir :

- la création de la division du Système d'Information Sanitaire (SIS) qui permet de collecter et traiter les informations générales du secteur de la santé ;
- la création du service de la Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) depuis 2014 ;
- l'institutionnalisation de la surveillance des décès maternels et néonataux et la riposte à tous les niveaux du système de santé ;
- l'élaboration de la directive nationale SDMNR (Surveillance des Décès Maternels, Néonatal et Riposte) en novembre 2015 ;
- la mise en place du comité national de revue des décès maternels et néonatal ;
- l'engagement du Tchad à l'initiative mondiale planification familiale 2020 ;
- la Politique et les normes des services en matière de planification au Tchad ;
- l'Arrêté n° 218 /PR/MSP/DG/DSRV/2018 portant création d'une Plateforme Technique de Coordination et de Suivi des Interventions et des Intervenants dans le domaine de la Santé de Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile, de l'Adolescent et de la Nutrition (SRMNIA) ;
- le plan national de développement sanitaire (PNDS) 2018-2021.

131. En vue d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle, néo-natale et infantile, le Programme National Santé de la Reproduction a impulsé la mise en place du Projet de Renforcement de la Santé Maternelle et Infantile (PRSMI) dont l'objectif est la création des mutuelles de santé et de la carte d'assurance maladie. A la suite de la Campagne CARMMA, il est également mis en œuvre la Campagne Nationale Santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale, Infantile et des Adolescents (SRMNIA) depuis 2015 dont la dernière édition en la date est la sixième (6^{ème}) ayant couvert plusieurs

provinces et mobilisé de nombreux partenaires techniques et financiers, des ONG nationales et internationales, les Organisations de la Société Civile ainsi que les communautés de base. En Juillet 2018, le gouvernement a approuvé en conseil de Ministre le décret d'application donnant effet à la loi nationale 006/PR/2006 portant sur la santé sexuelle et reproductive des femmes. A cela s'ajoute des initiatives de renforcement des capacités notamment :

- la production (conception et validation) des Guides de formation en Soins Obstétricaux Néonatal d'Urgence (SONU), en Consultation Pré Natales Recentrée (CPNR), en technologie contraceptive et en counseling ;
- la formation des formateurs et prestataires dans les 23 provinces en SONU, CPNR, counseling, technologie contraceptive et planification familiale.

134. D'autres initiatives ont été développées pour faire face aux problèmes de cancer de toute forme dont souffrent les femmes. Il s'agit de :

- la conception des guide et manuel de formation sur la prévention, le diagnostic précoce et le traitement des lésions précancéreuses du cancer du col de l'utérus ;
- le renforcement des capacités des Formations Sanitaires sur la prévention, le diagnostic précoce et la prise en charge du cancer du col de l'utérus (ouverture à Ndjamena de 02 centres de dépistage et de prise en charge du cancer du col à l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant et au Centre National de Traitement des Fistules, l'ex-Hôpital dénommé Assiam Vantou) ;
- la commémoration de la journée de lutte contre le cancer de toute forme par l'organisation annuelle d'une campagne nationale à l'occasion de laquelle, de centres ambulatoires de dépistage gratuit ont été établis. A titre d'exemple, lors de la célébration de « Octobre rose » 2018, les résultats obtenus de la campagne de dépistage volontaire de cancer de sein et de col de l'utérus, indiquent que sur 1 670 femmes âgées de 25 à 65 ans dépistées, 457 sont suspectes de cancer à savoir 291 cas de cancer utérin et 166 cas de cancer de sein ;
- le renforcement des capacités techniques des Formations Sanitaires sur la prise en charge globale des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.

135. S'agissant de l'offre de services de santé sexuelle et reproductive des adolescentes et des jeunes, il est à noter comme mesures prises :

- l'élaboration en 2018 d'une stratégie nationale en matière de santé sexuelle des adolescents et des jeunes en vue de soutenir les efforts en matière de promotion de la

planification familiale par l'encouragement à recourir aux méthodes contraceptives comme mesures de prévention des risques de grossesses non désirées, précoces... ;

- le renforcement du réseautage sociocommunautaire autour des centres de santé dénommés espaces santé pour les jeunes soutenus et promus par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs dans quelques provinces où sont opérationnels les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), structures déconcentrées. Il s'agit de la promotion de l'IEC/RAJ (Information, Education et Communication sur la Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes) dans 14 provinces notamment 10 CLAC et 04 Maisons de quartier sur l'étendue du territoire national dans les provinces de : Mayo kebbi Est, Mayo kebbi Ouest, Logone Oriental, Logone Occidental, Salamat, Mandoul, le Batha, le HadjerLamis, la Tandjilé, le Guera et le Borkou.

137. En matière de nutrition, une stratégie Alimentation et Nutrition de Jeunes Enfants (ANJE) élaborée en 2017, a permis de renforcer l'intervention au bénéfice des personnes exposées à l'insécurité alimentaire dont les femmes enceintes et les jeunes enfants. Elle est le fondement du Programme de Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aigüe (PCIMA) implémenté depuis quelques années avec pour objectif de réduire la prévalence dans les zones reconnues de haut risque ayant permis de porter le nombre des unités ambulatoires de 180 en 2010 à 752 en 2015. Ce programme est envisagé d'être mis à l'échelle nationale pour assurer une plus grande couverture. Dans le cadre de la mise en œuvre de la PCIMA, la Direction nationale de nutrition et de la technologie alimentaire (DNTA) s'appuie sur les Points Focaux institués depuis 2015 dans 12 provinces pour assurer la prise en charge. Un service au niveau central en charge de micro nutriments/supplémentation nutritionnelle organise annuellement une campagne nationale de sensibilisation sur la nécessité de l'intervention qui doit se faire deux fois l'an. Un protocole de nutrition pour la prise en charge de la malnutrition élaboré et révisé tous les 4 ans, permet le transfert de compétences par des structures partenaires du Nord. S'agissant de l'alerte précoce, le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et l'Alerte Précoce (SISAP) opérationnel depuis plusieurs années, organise des enquêtes de terrain à l'effet de collecter les données nutritionnelles et les communiquer pour le besoin de l'intervention des services de nutrition.

138. Concernant le VIH/SIDA, la lutte contre la pandémie figure parmi les principales priorités de la politique nationale de santé 2016-2030 qui préconise l'accélération de la prise en charge du VIH vers la couverture sanitaire universelle. Il se présente sous forme d'épidémie généralisée avec une prévalence estimée à 1,6%. La prévalence du VIH est plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes (1,8% et 1,3%).

139. Des actions importantes ont été réalisées dans ce domaine. Il s'agit de :

- la stratégie nationale de lutte contre le SIDA adoptée pour la période 2014-2017 ;
- la création par le Ministère de la défense avec financement de l'Agence française de Développement (AFD) d'un centre de dépistage et de prise en charge des militaires et leurs familles à Moundou et d'un autre centre similaire à la garnison de Ndjamena ;
- la création dans chaque département ministériel d'un comité sectoriel de lutte contre le VIH pour la sensibilisation et la prévention/dépistage précoce et volontaire ;
- la conception de la feuille de route nationale pour la mise en œuvre de la stratégie ONU/SIDA 2016-2021 au Tchad ;
- la conception des modules/Guide de formation des jeunes animateurs communautaires sur les Compétences à la Vie Courante (CVC) ;
- l'augmentation des structures de gestion et mise en place d'un logiciel de gestion des données VIH ;
- la mobilisation des leaders politiques, religieux et élus locaux pour l'implication des hommes dans le programme d'élimination de nouvelles infections.

140. La Première Dame du Tchad s'est engagée dans le cadre de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique pour la lutte contre le SIDA (OPDAS) depuis 2015 à renforcer la lutte contre la pandémie et à multiplier les actions visant l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Elle a mis en place un plan d'action national annuel pour l'OPDAS au Tchad de sensibilisation et de mobilisation de la population pour lutter contre la discrimination et de la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Son implication dans la lutte contre la transmission de la mère à l'enfant a été remarquable sur l'étendue du territoire national.

141. Il a été créé le Programme de prévention contre la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) pour lequel un plan d'action a été élaboré. Le programme de lutte contre le VIH 2019-2021 approuvé en 2018 par le Haut Comité National de Coordination (HCNC) à travers le Programme Santé et Lutte contre le Sida (PSLS) a prévu une enveloppe budgétaire de dix-huit milliards quatre cent trente-neuf millions cinq cent soixante-dix-neuf mille vingt et un (18 439 579 021) francs CFA.

142. Néanmoins, des principaux défis persistent dans le domaine de lutte contre le VIH et portent entre autres sur :

- le maintien des femmes sous Anti Rétro Viraux (ARV) ;
- la prévention du VIH chez les adolescents et adolescentes, les jeunes et les populations clés ;
- la surveillance des résistances aux ARV ;

- l'intégration de la prévention et de la prise en charge des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) dans le plan stratégique de lutte contre le VIH.

143. Par rapport à la lutte contre la Tuberculose, il a été mis en place un programme national pour la période 2014 -2020 en vue de la lutte contre la tuberculose, inspiré de la stratégie mondiale « mettre fin à la tuberculose d'ici 2030 » qui permet d'assurer la gratuité des soins et de la prise en charge des personnes vivant avec la pathologie. Le programme de lutte contre la tuberculose 2019-2021 approuvé en 2018 par le HCNC à travers le PSLS a prévu une enveloppe budgétaire de deux milliards neuf cent soixante-quinze millions cent onze mille neuf cent neuf (2 975 116 909) Francs CFA.

145. Pour ce qui est de la lutte contre le Paludisme, un programme de riposte pour la période 2018-2021 a été approuvé par les bailleurs pour un montant budgétaire de vingt-deux milliards cinq cent soixante-six millions huit cent vingt-six mille (22 566 826 000) Francs CFA.

146. Au niveau institutionnel, le Haut Comité National de Coordination a été rénové avec une participation remarquable des organisations féminines et une prise en compte de la dimension genre dans tout le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des programmes et plans d'action annuels de lutte contre le VIH/Sida, le Paludisme, la Tuberculose....

147. En ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de genre en faveur des prestataires de soins de santé, il convient de mentionner :

- la production et la validation du guide de formation sur la Prise en Charge Intégrée des Victimes de Violences Sexuelles et Basées sur le Genre ;
- la production et la validation du manuel du prestataire des Soins sur la prise en charge intégrée des Victimes de VBG ;
- la formation des prestataires de soins sur les VBG ;
- la formation des formateurs sur le manuel des prestataires en Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et des Jeunes (SSRAJ) ;
- la formation des formateurs et prestataires dans les 23 provinces en SONU, CPNR, counseling, technologie contraceptive et planification familiale.

Les tableaux ci-dessous conçus sur la base des données collectées fournies par la Direction des Finances, des Infrastructures et des Equipements Sanitaires du Ministère de la Santé Publique, montrent les efforts réalisés dans le cadre des investissements dans le secteur infrastructures de santé et le nombre des CDS (Centres De Santé) amis des jeunes par province de 2015 à 2018.

Tableau n° 3 : Situation des travaux achevés et équipés sur financement de l'Etat

N°	DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	OBSERVATIONS
1	Hôpital de la Renaissance	1	0	0	0	0	1	Achevé, équipé et fonctionnel
2	Hôpital Régional	0	1	0	0	0	1	Achevé, équipé et fonctionnel
3	Hôpital de District	2	0	0	0	0	2	Achevés, équipés et fonctionnels
4	Dépôt subnational	0	3	0	0	0	3	Achevés, équipés et fonctionnels
	TOTAL	3	4	0	0	0	7	

Tableau n° 4 : Situation des travaux achevés sur financement de l'Etat et non équipés

N°	DESIGNATION	2015	2016	2017	2018	TOTAL	OBSERVATIONS
1	Hôpital Régional	1	2	0		3	Achevés et non équipés
2	Hôpital de district	3	6	0		9	Achevés et non équipés
3	Centre de santé	20	0	0		20	Achevés et non équipés
TOTAL		24	8	0	0	32	

Tableau n° 5 : Situation des travaux en cours sur financement de l'Etat

N°	DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	OBSERVATIONS
1	Hôpital de la Mère et de l'Enfant d'Abéché	1	0	0	0	0	1	Travaux en arrêt
2	Centre National de Traitement de Fistules	0	0	1	0	0	1	Travaux en arrêt
3	Hôpital Régional	2	2	0	0	0	4	Travaux en arrêt
4	Hôpital de district	11	0	0	0	0	11	Travaux en arrêt
3	Centre de santé	25	21	17	3	0	66	Travaux en arrêt
TOTAL		39	23	18	3	0	83	

Tableau n° 6: Situation des travaux sur financement partenaires

N°	DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	OBSERVATIONS
1	Maternité de l'Hôpital régional de Moundou (AFD)	0	0	0	0	0	0	Pas de nouveaux travaux engagés après 2013
2	Banque de sang (BAD)	0	0	0	0	0	0	
3	Laboratoire de charges virales (BAD)	0	0	0	0	0	0	
4	Unité de transfusion sanguine (BAD)	0	0	0	0	0	0	
5	Ecole de Santé de Biltine (BID)	0	0	0	0	0	0	
6	Hôpital de district (BAD)	0	0	0	0	0	0	
7	Centre de santé (BAD)	0	0	0	0	0	0	
8	Centre de santé (BID)	0	0	0	0	0	0	
9	Centre de santé (AFD)	0	0	0	0	0	0	
10	Centre de santé (PADS)	0	0	0	4	8	12	Achevés et non équipés
11	Centre de santé (PIRPT)	0	0	0	6	0	6	Achevés et non équipés
12	Centre de santé (BID)	0	0	0	27	0	27	Travaux et marchés en cours
TOTAL		0	0	0	37	8	45	

Tableau n° 7 : Situation de budget des travaux d'infrastructures

RECAPITULATIF MONTANT DES TRAVAUX			
Montant Construction	Marchés Supervision	Montant Equipements et Ambulances	Marchés et TOTAL
208 237 379 513	21 975 687 519	30 625 925 794	260 838 992 826

Tableau n° 8 : Situation de budget des travaux de réhabilitation

RECAPITULATIF MONTANT DES TRAVAUX DE REHABILITATION			
Année 2014	Revitalisation et Divers (2014, 2016 et 2015)	Année 2017	TOTAL
1 149 504 865	345 673 129	17 450 400	2 274 099 239

2.2.3. Femme et éducation

148.Le Gouvernement du Tchad a pris des mesures pour accroître l'accès des filles à l'éducation scolaire et académique notamment par :

- l'égalité de genre consacrée dans la Constitution du 04 Mai 2018 à son article 13 selon lequel « les Tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi » ; confortée par les dispositions de l'article 38 du même texte fondamental qui dispose que « Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public fondamental est laïc et gratuit... » ;
- la prise en compte de la dimension de l'équité Genre en Education dans l'élaboration du Plan National de Développement 2017-2021 ;
- l'inscription gratuite des filles et des enfants vivant avec un handicap, poursuivie jusqu'à ce jour est un atout non négligeable dans la promotion de la scolarisation des filles et de leur maintien à l'école ;
- la réalisation d'une enquête parlementaire sur la question de l'éducation en général et de la scolarisation des filles en particulier avec pour objectif de faire un diagnostic et de formuler des recommandations en vue de l'amélioration du système éducatif ;
- la consécration de la transversalité de l'équité et de l'égalité de genre en matière d'éducation dans la Politique Nationale Genre ;
- la création dans les provinces du Nord des Lycées féminins dédiés exclusivement aux filles pour encourager leur maintien à l'école ;
- l'érection d'une direction au sein du Ministère de l'éducation en charge de la promotion de la scolarisation des filles ;

- la création des garderies d'enfants dans certaines écoles et à leur proximité afin de favoriser le retour des filles mères ou le maintien à l'école de certaines filles en charge de la garde des enfants dans les familles ;
- le plaidoyer pour la création des APE et AME, l'appui technique à leur opérationnalisation et l'appui matériel et financier pour l'exercice par celles-ci des activités génératrices de revenus en vue de lutter contre la déperdition scolaire ;
- le renforcement du curricula dont la responsabilité est d'harmoniser le contenu des programmes d'enseignement et de formation et l'édition des manuels et modules de formation ;
- la prise en compte dans les curricula, des thématiques spécifiques telles que l'éducation à la vie et à l'amour et les compétences de vie courante qui permet de prendre en compte les questions de genre ;
- le renforcement des capacités des enseignants en matière de lutte contre le VIH à travers les Cellules de lutte contre le SIDA, les VBG en milieu scolaire par le biais des commissions de sensibilisations mises sur pieds au sein du Ministère de l'Education et des clubs d'Ambassadeurs de la paix composés des élèves eux-mêmes ;
- la construction à l'élémentaire depuis 2015, des infrastructures/bâtiments qui tiennent compte des spécificités et de la vulnérabilité des enfants vivant avec handicaps et des filles notamment des latrines séparées pour filles et garçons. Dans le but de promouvoir l'accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûrs et la facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation, il est encouragé depuis 2017, de prendre en compte les normes et standards des constructions et équipements scolaires avec une prise en compte de la mise en place des latrines séparées, de la gestion de l'hygiène menstruelle ainsi que celui de la situation d'handicap ;
- l'octroi des kits de dignité pour les filles dans le besoin.

149. Ces mesures sont soutenues par des initiatives importantes comme le Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET) I et II, le PAQEPP, le PROQEB et le PALAM qui ont pour domaine d'intervention la promotion de l'équité, les infrastructures et les Technologies de l'Information et de la Communication. Le Programme Sectoriel de l'Education est sous-tendu par le Plan Intérimaire de l'Education au Tchad (PIET) 2018-2010 dont l'objectif est la mobilisation des ressources. La Stratégie Intérimaire Pour l'Education et l'Alphabétisation (SIPEA) 2013-2015 prorogé jusqu'en 2017 et le Plan Décennal de Développement de l'Education et de l'Alphabétisation (PDDEA) ont soutenu les efforts sus mentionnés.

150 Des progrès ont été réalisés dans le secteur de l'éducation le rendant sensible au genre comme le montrent les tableaux ci-dessous issus des données de l'annuaire statistique scolaire.

Tableau n° 9 : Nombre d'enfants dans les centres préscolaire par section, genre selon le statut

Statut	PETITE SECTION			MOYENNE SECTION			GRANDE SECTION			Ensemble		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Ecole publique	311	286	597	173	141	314	172	132	304	656	559	1 215
Ecole communautaire	1 078	1 085	2 163	269	293	562	262	258	520	1 609	1 636	3 245
Total privé	2 414	2 083	4 497	1 310	1 186	2 496	1 390	1 271	2 661	5 114	4 540	9 654
Ecole privée laïque	1 711	1 407	3 118	946	797	1 743	758	685	1 443	3 415	2 889	6 304
Ecole privée catholique	418	397	815	135	158	293	385	321	706	938	876	1 814
Ecole privée protestante	285	279	564	229	231	460	247	265	512	761	775	1 536
Total général	3 803	3 454	7 257	1 752	1 620	3 372	1 824	1 661	3 485	7 379	6 735	14 114

Source : Annuaire statistique scolaire 2015-2016

Tableau n° 10 : Effectifs d'élèves filles de l'enseignement primaire par âges et selon leur genre

Effectifs	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14ans	>=15ans	Ensemble	Pourcentage
Total général	19 659	122 990	171 890	162 861	144 641	119 509	92 875	63 332	36 225	18 321	7 389	959 692	43 ,3%

Source : Annuaire statistique scolaire 2015-2016.

151. Au primaire on observe une lente évolution dans la scolarisation de filles. Les statistiques montrent des taux de 43% 2011 et 43,3 % en 2015-2016.

152. L'enseignement moyen connaît une légère amélioration. Au cours de l'année 2016, on a enregistré un effectif de 377 589 élèves contre 356 677 élèves de l'année précédente. Une analyse de l'évolution des effectifs dans l'Enseignement Moyen entre 2014-2015 et 2015-2016 permet de constater que **153.** Les effectifs sont en hausse de 20 912 élèves. Selon le statut, 81,2 % des élèves fréquentent les établissements Publics, 13,6 % dans les Privés et 5,2 % dans les établissements communautaires. Par ailleurs, les filles représentent 33 % de l'effectif total.

154.Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) permet d'apprécier la capacité d'un système éducatif à scolariser les enfants. Ce TBS au niveau national est de 29,4 % en 2016 dont 18,8 % chez les filles et 40,7 % chez les garçons.

155.Le Taux d’Achèvement global en 2015-2016 est de 16,9%. Celui des garçons est de 25,2% contre 9,2% pour les filles.

Tableau n° 11 : Taux de Promotion, de Redoublement et d’Abandon par niveau d’étude et selon le genre

Taux	Genre	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Promotion	Garçons	58,6%	69,1%	66,5%	68,2%	69,9%	65,5%	65,3%
	Filles	57,3%	67,2%	64,2%	65,5%	65,0%	52,0%	62,1%
	Total	58,0%	68,3%	65,5%	67,1%	67,8%	60,1%	63,9%
Redoublement	Garçons	15,6%	16,9%	15,4%	16,9%	14,6%	17,9%	16,1%
	Filles	15,5%	17,8%	16,2%	18,1%	15,4%	20,0%	16,8%
	Total	15,6%	17,3%	15,8%	17,4%	15,0%	18,7%	16,4%
Abandon	Garçons	25,8%	14,0%	18,1%	15,0%	15,5%	16,6%	18,6%
	Filles	27,2%	15,1%	19,6%	16,3%	19,6%	28,1%	21,1%
	Total	26,4%	14,4%	18,7%	15,5%	17,2%	21,2%	19,7%

Source : Annuaire statistique scolaire 2015-2016

Tableau n° 12: Effectifs d'élèves de l'enseignement moyen par niveau d'études, genre selon le statut

Statut	6ème			5ème			4ème			3ème			Ensemble		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Public	77 794	40 669	118 463	52 314	24 128	76 442	41 908	17 146	59 054	38 147	14 475	52 622	210 163	96 418	306 581
Communautaire	4 612	3 030	7 642	3 090	1 954	5 044	2 447	1 446	3 893	2 107	973	3 080	12 256	7 403	19 659
Total privé	9 953	7 072	17 025	7 992	5 247	13 239	6 864	4 409	11 273	6 094	3 718	9 812	30 903	20 446	51 349
Privé laïc	6 088	3 909	9 997	4 884	2 885	7 769	4 305	2 412	6 717	3 711	2 140	5 851	18 988	11 346	30 334
Privé protestant	2 677	1 652	4 329	2 219	1 231	3 450	1 939	1 038	2 977	1 746	801	2 547	8 581	4 722	13 303
Privé islamique	511	893	1 404	323	676	999	318	683	1 001	353	578	931	1 505	2 830	4 335
Privé catholique	677	618	1 295	566	455	1 021	302	276	578	284	199	483	1 829	1 548	3 377
Total général	92 359	50 771	143 130	63 396	31 329	94 725	51 219	23 001	74 220	46 348	19 166	65 514	253 322	124 267	377 589

Source : Annuaire statistique scolaire 2015-2016

156. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, on a dénombré 28 établissements d'Enseignement Technique répartis dans 08 provinces sur les 23 comme suit :

- quatre (04) Collèges d'Enseignement Technique Industriel (CETIN) ;
- quatre (04) Lycées d'Enseignement Techniques Industriel (LETIN) ;
- vingt (20) Lycées d'Enseignement Technique Commercial (LETCOM).

157. Au titre de l'année scolaire 2015/2016, le nombre d'élèves inscrits est de 6 877 soient 577 aux CETIN ; 772 aux LETIN et 5 528 aux LETCOM. Cet effectif d'élèves est réparti selon le statut des établissements. Au niveau des publics, 4 660 élèves

ont été recensés soit 68% contre 2 217 élèves recensés au niveau des Privés soit 32%. Selon le genre, on a dénombré 4 120 garçons soit 60% et 2 757 filles soit 40%.

Tableau n° 13 : Effectifs d'élèves de l'Enseignement Technique par type, genre selon le niveau

Niveau	Public			Privé laïc			Privé catholique			Ensemble		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
1 ^{ère} année	203	6	209	58	14	72				261	20	281
2 ^{ème} année	121	7	128	72	4	76				193	11	204
3 ^{ème} année	89	3	92							89	3	92
2 ^{nde} AB	674	554	1 228	260	297	557				934	851	1 785
1 ^{ère} G1	239	308	547	141	191	332				380	499	879
1 ^{ère} G2	225	124	349	135	101	236				360	225	585
1 ^{ère} G3	43	15	58							43	15	58
Terminale G1	330	400	730	213	264	477				543	664	1 207
Terminale G2	310	196	506	216	181	397				526	377	903
Terminale G3	60	45	105	5	1	6				65	46	111
2 nd TI	115	6	121							115	6	121
2 nd BT	141	9	150				21	5	26	162	14	176
1 ^{ère} E	55	1	56							55	1	56
1 ^{ère} BT mécanique auto	46	1	47				18	3	21	64	4	68
1 ^{ère} BT électro technique	62	7	69							62	7	69
1 ^{ère} BT Froid- climatisation	15	1	16							15	1	16
Terminale E	66	2	68							66	2	68
Terminale BT mécanique auto	47		47							47		47
Terminale BT électro technique	64	1	65				14	3	17	78	4	82
Terminale BT Froid- climatisation	12	2	14							12	2	14
1 ^{ère} F1	50	5	55							50	5	55
Total general	2 967	1 693	4 660	1 100	1 053	2 153	53	11	64	4 120	2 757	6 877

Source : Annuaire statistique scolaire 2015-2016

158.L'on retiendra de ce tableau que l'effectif des filles au niveau de l'Enseignement Supérieur a relativement augmenté mais l'indice de parité reste très faible.

159.Le renforcement de programmes éducatifs visant à accroître la sensibilité au genre et à éliminer les préjugés à tous les niveaux de l'enseignement, est notoire

à travers les statistiques. Les effectifs des filles n'ont cessé d'augmenter au fil des années à tous les niveaux de l'enseignement. En effet, la parité filles /garçons a généralement augmenté et le nombre de filles dépasse celui des garçons aux deux premiers niveaux : préscolaire et fondamental. Elle est satisfaisante au post fondamental général et pédagogique et elle progresse au niveau technique.

160. Pour renforcer les capacités des enseignants et autres professionnels de l'éducation sur l'égalité des sexes, les droits humains, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption en milieu scolaire, des nombreuses formations ont été organisées dans le cadre du projet « tante et père école », crée comme l'une des solutions pour réduire les abandons scolaires et les grossesses non désirées en milieu scolaire.

161. Les défis persistants en matière d'éducation sont :

- l'accroissement de la population en âge scolaire ;
- l'insuffisance des enseignants et des infrastructures d'accueil ;
- l'augmentation du nombre des mariages précoces et des grossesses non désirées en milieu scolaire occasionnant des interruptions et des abandons scolaires ;
- la pauvreté des ménages qui pousse ces derniers à mobiliser leurs enfants, et surtout les filles pour exécuter les travaux domestiques ou pour de petits travaux rémunérés, interrompant ainsi leurs études.

2.3. Libérer de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes

Domaines critiques :

D. Violence à l'égard les femmes

I. Les droits fondamentaux des femmes

J. Les femmes et les médias

L. La petite fille

162. En matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre et leurs répressions, des avancées significatives ont été enregistrées, comme en témoignent les mesures prioritaires qui ont été prises. Il s'agit de :

- l'élaboration en 2018 d'une Politique Sectorielle de la Justice (PSJ) dont l'un des axes d'intervention porte sur la lutte contre les discriminations et injustices de tout genre ;
- la Loi n°001/PR/2017 du 8 mai 2017 portant Code Pénal qui punit sévèrement les infractions de VBG en prévoyant des définitions plus

claires par rapport à la situation précédente et des peines plus sévères notamment au titre IV relatif aux atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle précisément au chapitre II « Des atteintes volontaires à l'intégrité corporelle », ainsi qu'au 1^{er} chapitre du titre VII portant sur des offenses sexuelles ;

- la Loi n°012/PR/2017 du 14 juillet 2017 portant Code de Procédure Pénale prend également en compte l'aspect genre dans les processus et actes d'enquête et d'instruction ;
- l'adoption du document de stratégie nationale de lutte contre les VBG et la mise en place et restructuration des structures de coordination au niveau national et provincial par arrêté ministériel ;
- l'adoption de la Politique Nationale Genre en novembre 2018 et de son premier plan d'action quinquennal de mise en œuvre ;
- La loi 021/PR/2019 du 15 avril 2019 régissant l'aide juridique et l'assistance judiciaire dont l'objectif est de fournir des possibilités aux justiciables les plus vulnérables d'une assistance durant le procès ;

163. En application du cadre légal ci-dessus, le Gouvernement, par la voie du Ministère en charge de la Justice, a pris des mesures pour que toutes les juridictions soient réceptives aux cas de Violences Sexuelles Basées sur le Genre (VSBG). Les chefs de juridictions, les parquetiers et les magistrats du siège ont vu leurs capacités renforcées par des sessions de formation sur la prise en charge du genre dans la justice pénale et de nombreuses séances de sensibilisation pour la répression des infractions ont permis une prise de conscience sur la nécessité d'un traitement équitable et égalitaire des dossiers.

164. L'adoption de la PSJ en 2018 par le décret n°1471/PR/MJCDH/2018 du 1^{er} Août 2018, marque une avancée importante dans les efforts de promotion des droits humains en général et de la lutte contre les discriminations et violences basées sur le genre en particulier. La PSJ met un accent particulier sur l'accès au droit et à la justice pour tous y compris les personnes vulnérables et marginalisées comme les enfants, les femmes, les détenues...

165. Le volet 3 des axes d'intervention stratégiques de la PSJ portant sur la promotion et la protection des droits de l'homme cherche à relever les défis liés au respect des droits civiques, économiques et politiques des femmes et l'élimination de toutes les discriminations faites aux femmes et filles, la garantie du respect des droits des détenus, l'opérationnalisation des services de

juridiction pour enfants et l'internalisation des instruments juridiques internationaux et régionaux sur les droits de l'Homme y compris les réfugiés/retournés et handicapés.

166. Le volet 4 des axes d'intervention stratégiques portant sur l'accès au droit et à la justice cherche à couvrir les besoins d'information dans le domaine du droit national, régional et international en vue d'avoir une vue des obligations de l'Etat et de combler le déficit de diffusion touchant le droit positif et son interprétation par les tribunaux causant ainsi une incertitude juridique préjudiciable à la qualité du travail. Il vise à améliorer l'accès des couches vulnérables au droit et à la justice, à l'appropriation des procédures et l'aide juridique et l'assistance judiciaire. La PSJ prévoit pour ces deux volets des budgets respectifs de trois cent quatre-vingt-cinq millions huit cent soixante-huit neuf cent trente-six (385 868 936) FCFA et cent dix-sept millions trois cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois (117 355 883) FCFA pour la durée des 10 prochaines années allant de 2018 à 2027.

167. La loi régissant l'aide juridique et l'assistance judiciaire qui a prévu l'élaboration et l'application de la politique en matière d'aide juridique et d'assistance judiciaire et la mise en place d'une commission nationale de l'Aide juridique et l'Assistance judiciaire permettra d'assurer aux femmes et filles un accès équitable et à moindre coûts aux services judiciaires.

168. D'autres avancées significatives ont été observées durant les cinq dernières années comme :

- l'élaboration du plan d'action quinquennal de la PNG ;
- l'exécution de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG ;
- la création de la Sous-Direction de Protection des Mineurs, de Lutte contre les Atteintes aux Mœurs et au Genre au sein de la Police Nationale ;
- l'élaboration des modules de formations des formateurs sur les VBG au sein de la Force de Défense et de Sécurité (FDS) ;
- l'organisation des séances de formations au profit du personnel féminin des FDS ;
- l'octroi des équipements et outils de sensibilisation des jeunes sur la lutte contre les grossesses, les vagabondages sexuels ;
- la mise en place des comités des parents – enseignants pour un environnement scolaire favorable et équitable ;
- l'instauration du système d'alerte rapide dans la lutte contre les VBG en utilisant la ligne verte ;

- la création et l'animation par les Organisations de la Société Civile notamment les Associations de Défense des droits de l'Homme et les Organisations Féminines, des centres d'écoute dans les différentes provinces couvertes et en milieux humanitaires (camps des réfugiés et sites des retournés). La CELIAF qui est un réseau d'organisation des femmes a ouvert et rendus opérationnels par l'entremise des organisations de base affiliées et spécialisées en la matière, plus de 30 centres d'écoute et de prise en charge juridique et psychosociale des victimes de VBG. Il s'agit des centres pilotés par l'AFJT et l'UFEP ;
- la construction à Ndjamena depuis 2014 de la Maison Nationale de la Femme équipée des ateliers de formation et à partir de 2016, d'un centre d'écoute multifonctionnel de prise en charge psychosociale des victimes de VBG ;
- la mise en place des comités locaux de protection des femmes et des filles dans trois provinces (Mandoul, Ouaddai et Tandjilé) pour contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines.

169. Pour lutter efficacement contre les VBG, d'autres actions ont été mises en œuvre visant spécifiquement le volet autonomisation des femmes et des Jeunes avec de nombreux projets de renforcement de leur pouvoir économique et de leur leadership. Un accent particulier est mis sur la promotion des compétences à la vie courante et autonomisation de jeunes filles et garçons en situation de vulnérabilité entre autres les grossesses en milieu scolaire, les mariages précoces, les limitations dans l'accès aux ressources... Pour ce faire, des efforts ont été fournis dans le domaine du partenariat en ce sens que le Gouvernement du Tchad a signé avec les agences des Nations Unies (ONU FEMMES, UNFPA, UNICEF et PNUD), un accord pour l'exécution de l'UNDAF qui est essentiellement axé sur la lutte contre la pauvreté par le renforcement du pouvoir d'achat des populations vulnérables. Le programme couvre dans sa dernière génération, la période allant de 2017 à 2021 avec un budget estimatif de huit millions six cent quatre-vingts milles (8 680 000) USD.

170. De nombreuses autres ONG nationales et internationales y contribuent de par les projets qu'elles exécutent et/ou financent en matière de lutte contre les VBG dans leurs zones d'actions respectives.

171. Les défis à relever dans ce domaine sont notamment :

- l'éradication des VBG et l'application systématique des textes de lois qui les répriment ;
- la levée des barrières socioculturelles qui handicapent la dénonciation des cas de VBG ;
- la mise en place d'un système et des mécanismes d'alerte rapide effectifs pour prévenir les VBG et protéger les survivants ;
- l'offre de services de prise en charge intégrée à tous les survivants déclarés ;
- l'offre d'une assistance juridique/judiciaire conséquente et systématique aux survivants ;
- les mesures d'accompagnement pour la protection des témoins ;
- le renforcement des capacités des corps de la chaîne pénale (magistrats, police, défense) en matière de lutte contre les VBG ;
- la mobilisation et l'engagement communautaires contre les VBG ;
- la coordination des actions, la centralisation et l'actualisation des données nationales sur les VBG et leur accessibilité au public.

2.4. Participation, responsabilisation et institutions favorables à l'égalité des sexes

Domaines critiques :

G. Les femmes et la prise de décisions

H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

I. Les droits fondamentaux des femmes

J. Les femmes et les médias

L. La petite fille

172. Cette partie traite des aspects de la participation des femmes relatifs à :

- La participation des femmes au sein des organes de prise de décisions ;
- La participation des femmes dans les secteurs des TIC et les médias ;
- L'autonomisation des femmes ;
- L'égalité des sexes ;
- La participation des femmes aux institutions de promotion et protection des droits de l'Homme.

2.4.1. De la participation des femmes au sein des organes de prise de décision dans les secteurs publics

173.En matière de participation de la femme aux instances de prise de décision, le pays a connu des avancées significatives mais non constantes. En effet, la nouvelle constitution de 2018 prévoit l'égalité entre les deux sexes. La loi n°22/PR/2018 portant institution de la parité dans les fonctions nominatives et électives consacre un minimum de quota de 30% en matière de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision. Le vœu de réaliser l'égalité de genre est formellement établi au Tchad par la loi fondamentale de même que l'interdiction de toute forme de discrimination comme le dispose les articles 13 et 14 de la Constitution de 2018.

174.Sur le plan électoral, le processus électoral de 2016 n'a pas permis en sus de l'organisation de l'élection présidentielle, d'autres élections telles que les législatives et communales. Ainsi les données actuelles sont celles issues des élections du processus de 2011 à l'issue duquel les taux de représentativité des femmes sont les suivants : 14,89% à l'Assemblée Nationale et 41,8% au niveau des Administrations communales.

175. Pour ce qui est de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, la Constitution reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes et la Loi sur la parité progressive, un quota minimum de 30% au début, au niveau de toutes les fonctions nominatives et électives sans tout de même mentionner les postes techniques. Au niveau des fonctions électives, la loi fait obligation aux acteurs politiques de respecter le quota de 30% dont le défaut entrainera l'inéligibilité des listes de candidatures.

176.Au sein du Gouvernement, il faut noter que le remaniement ministériel du 11 aout 2019 a vu la participation de huit (08) femmes sur trente et un 31 Ministres, soit un taux de représentation de 25%.

177.Des projets de renforcement des capacités en genre et leadership transformationnel en faveur des femmes membres des formations politiques et autres leaders (de l'administration publiques, OSC et secteur privé) sont élaborés dans le cadre des prochaines élections et leur mise en œuvre bien que parcellaire permettra de préparer plus de femmes aux échéances électorales à venir et à relever les défis de leur responsabilisation aux instances de prise de décision.

Tableau n° 14 : Situation de la participation des femmes dans les postes de responsabilités au sein des structures publiques

Postes	H	F	Total	% d'homme	% de femmes
Président de la République	1	0	1	100%	0%

Président de l'Assemblée Nationale	1	0	1	100%	0%
Vice-Président de l'Assemblée Nationale	3	0	3	100%	0%
Députés	160	28	188	85,11%	14,89%
Ministres	23	08	31	74,20%	25,80%
Gouverneurs	21	2	23	99,2%	0,8%
Maires de Communes	37	5	42	88,10%	11,90%
Conseillers communaux	830	117	947	87,65%	12,35%
Cour Suprême	37	13	50	74%	26%
Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies Traditionnelles	39	12	51	76,50%	23,50%
Haute Autorités des Médias et de l'Audiovisuel	8	1	9	89%	11%
Conseil National des Jeunes	7	1	8	88%	13%
Commission Nationale Electorale Indépendante	29	2	31	93,55%	6,45%
Conseil Economique, Social et Culturel	26	5	31	83,87%	16,13%
Cadre National de Dialogue Politique	27	3	30	90%	10%
Commission Nationale des Droits de l'Homme	6	5	11	54,55%	45,45%

Source : Textes de nominations des membres, Assemblée Nationale et Ministère de l'Administration.

178. On note que la représentativité des femmes dans les instances de décision reste en deçà des attentes et n'atteint guère les 30% en dehors de la Commission Nationale des Droits de l'Homme où la loi y afférente dispose clairement que parmi les 11 membres, 4 places au moins doivent revenir aux femmes (article 10).

Tableau° 15 : Nombre et des femmes par qualification dans les corps de l'armée tchadienne

Catégories	A. Terre	A. Air	Gendarmerie	DGSSIE	GNNT	PN
Généraux	0	0	0	0	0	0
Officiers supérieurs (Colonel, Lieutenant-colonel, Commandant)	8 dont 2 à l'ONU	1	1	4	5	31
Officiers subalternes (Capitaine, lieutenant, sous-lieutenant)	82	7	6	1	6	187
Sous-officiers subalternes (adjudant, adjudant-chef, sergent major, sergent-chef, sergent, caporal-chef, caporal)	323	19	264	16	37	130
Femmes de troupes	112	NC	NC	NC	NC	721

Sources : 2 Ministère Délégué à la Présidence Chargé la Défense Nationale et de la Sécurité.

179. Les femmes sont très faiblement représentées au niveau de la hiérarchie des Forces de Défense et de Sécurité.

2.4.2 De la participation des femmes dans les TIC et les médias

180. Concernant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Tchad a élaboré la Politique Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication dont l'axe stratégique 6 vise les TIC et le développement social.

181. Les inégalités du genre et l'amélioration du statut des femmes sont un sujet de préoccupation nationale. C'est aussi un domaine potentiel de fracture numérique. Les TIC peuvent être mises à contribution pour réduire ces inégalités et offrir des opportunités équitables vis-à-vis du genre dans le tissu socio-économique. La tenue en décembre 2015 d'un forum sur l'internet au Tchad et

le symposium sur les meilleures pratiques et échanges d'expériences par des femmes leaders en TIC ont mis en évidence d'immenses opportunités du secteur des TIC et les défis que les jeunes filles peuvent rencontrer dans ledit secteur.

182.Concernant les médias, le Gouvernement a adopté plusieurs textes législatifs qui favorisent l'accès des femmes à l'expression et à la participation à la prise de décision en matière de communication. Il y a lieu de citer :

- la Constitution qui garantit l'égalité à tous les tchadiens des deux sexes et l'accès égalitaire à l'emploi public y compris le secteur de la communication ;
- l'adoption de la Politique Nationale de la Communication dont l'un des axes vise la promotion de la parité femmes-hommes dans les médias. Ainsi, pour accroître l'intégration genre au sein des médias, le Ministère de la Communication et des Médias en partenariat avec l'Association des Femmes Journalistes a mené des activités en vue d'accompagner et de renforcer les professionnels des médias et des Organisations des Professionnelles des Médias pour la prise en compte des aspects genre au niveau de leur travail quotidien ;
- l'engagement des responsables et des Organisations Professionnelles des Médias à travers les actions de promotion de la femme journaliste ;
- l'organisation régulière des rencontres d'échanges entre les professionnels de médias et des manifestations sanctionnées par la remise de prix d'excellence auxquelles les femmes et filles du secteur, ont très souvent accès.

2.4.3. De l'autonomisation des femmes

183.Les réalisations en matière de l'autonomisation des femmes sont enregistrées et méritent d'être signalées. Il s'agit de :

- la mise en œuvre du projet SWEDD « dividende démographique et autonomisation des femmes dans le Sahel » au niveau des provinces du Hadjer Lamis, Kanem, Lac et Salamat (5 000 adolescentes et jeunes filles et 2 000 femmes bénéficiaires directes) avec un accent particulier sur le volet renforcement du pouvoir économique des femmes qui en est une composante à part entière dont le budget est de trois millions deux cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-huit (3 209 588) USD ;

- la mise en place depuis 2015 par les ONGs et Réseau d'organisations des femmes, des fonds rotatifs pour le crédit aux associations féminines dans leurs zones d'interventions ;
- l'appui technique et en matériels à plus de 1 600 associations féminines à travers la CELIAF dans le cadre des projets de renforcement de l'autonomisation des femmes financés par les PTF ;
- le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des associations féminines dans les provinces avec un accent sur l'approche VSLA visant l'épargne et crédit entre les membres d'une même association via les unités de gestion des EMF ayant le Genre dans ses attributions, un appui financier et un encadrement technique en AGR à des groupements par des OSC œuvrant en partenariat avec les Agences des Nations Unies principalement sur la prévention des conflits et la cohésion sociale.

Tableau n° 16 : Situation de microcrédits octroyés de 2014 à 2015

N° Ordre	Nom de l'institution	Montant décaissé
01	UCEC –MK	200.000.000
02	PARCEC	250.000.000

03	RECEC	250.000.000
04	MUFEC	25.000.000
05	UCECIT	100.000.000
06	GRAPA	100.000.000
07	PCAR	100.000.000
08	AAE	30.000.000
09	ASDED	50.000.000
10	ADESOL	50.000.000
11	AJEG	40.000.000
12	UCEC-G	200.000.000
13	AMANA	200.000.000
14	5 TALENTS	90.000.000
15	ATAHS	300.000.000
16	ADB	150.000.000
17	FEDERATION /NAN	100.000.000
18	AFPDS	66.000.000
19	BARBARA	130.000.000
20	APIDEL	50.000.000
TOTAL		2.481.000.000

Source : Rapport d'activités du Ministère en charge des Microcrédits, 2015.

Tableau n° 17 : Récapitulatif des conventions de rétrocession signées.

Période du 7 aout 2014 au 31 Décembre 2015			
Région	Montant en FCFA	Organisation signataire	Catégorie

	Contractualisé	Décaissé par le Ministère des Finances et du Budget		
Mayo- Kebbi Est	300 000 000	100.000.000	Union des Caisses d'Epargnes et de Crédit du Mayo Kebi (UCEC-MK)	EMF
Mayo- Kebbi Ouest	300 000 000	100.000.000		
Tandjilé	300 000 000	100.000.000	Union des Coopératives d'épargnes et de Crédits Immaculés de la Tandjilé (UCECIT)	EMF
Logone Occidental	300 000 000	250.000.000	RECEC	EMF
Moyen Chari Mandoul	300 000 000 300.000.000	250.000.000	PARCEC	EMF
Ouaddaï	150 000 000		FINADEV (credit islamic) financé par PROMIFIT	EMF
Salamat	150 000 000			
Guéra	300 000 000	200.000.000	Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Guera (UCEC-G)	EMF
	60 000 000	40.000.000	Association des Jeunes du Guera (AJEG)	ONG
Borkou	200 000 000	65.000.000	BARBARA pour le développement	ONG
	100 000 000		Association des Femmes du BET pour la paix et le développement socioéconomique	ONG
Bahr-El- Ghazal	50 000 000	30.000.000	Association Aide Emploi (Jeune) AAE	Association
Lac	150 000 000	50.000.000	ADESOL	ONG
	150 000 000		ASDAIDE	ONG

Wadi Fira	300 000 000	300.000.000	Association Tchadienne pour l'action humanitaire	ONG
Ennedi Est	300 000 000	150.000.000	Association pour le développement de Darbilia (ADB)	Association
Ennedi Ouest	150 000 000			
Chari-Baguirmi	150 000 000	100.000.000	Programme Chrétien d'Animation (PCAR)	ONG
	150 000 000	100.000.000	GRAPA	ONG
Moyen chari	50.000.000	25.000.000	MUFEC	EMF
N'Djamena	344.216.000	60.000.000 30.000.000	5 TALENTS	ONG
N'Djamena	200.000.000	200.000.000	AMANA	EMF
N'Djamena	300.000.000		EXPRESS MIAN	EMF
Wadi Fira	300.000.000	200.000.000	ATAHS	ONG
Borkou	100.000.000	66.000.000	AFPDS	ONG
Dar sila	300.000.000	100.000.000	FEDERATION/NAN	ONG
TOTAL	5.204 216.000	2 266 000 000		

Source : Rapport d'activités du Ministère en charge des Microcrédits, 2015.

Au total, ce sont 20 partenaires dont 8 établissements de micro finance et 12 structures de relais qui ont signés ces contrats de rétrocession avec le Ministère en charge des Microcrédits.

A ces actions s'ajoutent des initiatives non des moindres qui méritent d'être soulignées notamment :

- la construction des deux marchés modernes de vente de poissons frais à Ndjamena au profit des femmes vendeuses de poissons (en 2014 et 2016) ;

- l'appui à l'organisation de la filière pêche où excelle un nombre important de femmes commerçantes qui a commencé depuis 2014 avec le projet PRODEPECHE ;
- l'organisation des voyages d'échanges au profit des acteurs de la filière pêche y compris les femmes vendeuses de poissons dans les autres pays menant les actions similaires (Gambie et Sénégal).

2.4.4. De l'égalité des sexes

184. S'agissant des actions entreprises pour l'égalité des sexes, il faut noter entre autres le plan d'action de la PNG qui prévoit de sensibiliser les ministères sectoriels sur l'implication des cellules genre dans la planification et la budgétisation genre sensible. Aussi, le plan d'action prévoit :

- des actions de mobilisation de ressources et de mise en place d'une coordination des partenaires techniques et financiers à tous les niveaux ;
- le renforcement des capacités du personnel des délégations provinciales et les centres sociaux pour les rendre plus outillés à fournir un appui rapproché aux populations en matière d'égalité entre les sexes au niveau décentralisé
- la nécessité de l'élaboration du Plan d'Action National de la Résolution 1325 des Nations Unies afin de permettre la participation des femmes aux mécanismes de paix au même titre que les hommes.

184. L'UNDAF qui traduit un profond souci d'inclusion « ne laisser personne de côté », vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à réduire les inégalités et vulnérabilités à travers une approche soutenue de résilience. Il aspire à garantir la prospérité et le bien-être des femmes et des hommes, tout en protégeant la planète et en consolidant les fondements de la paix. L'UNDAF apporte ainsi son appui dans plusieurs domaines qui constituent le socle du développement social, culturel et économique, à savoir :

- la mise en place d'une gouvernance inclusive et équitable,
- l'amélioration des déterminants de santé,
- l'amélioration de l'accès, de la rétention et de la qualité de l'éducation,
- l'autonomisation des femmes,
- la prévention et la résilience aux catastrophes naturelles,
- le renforcement des capacités de gestion stratégique et opérationnelle du secteur de l'environnement et

- les solutions durables pour les personnes déplacées internes (PDI) et l'assistance aux réfugiés et rapatriés.

185. Aussi sur le plan de l'accès à l'énergie qui est un domaine très important pour les femmes, des initiatives innovantes sont testées au Tchad notamment dans le domaine de l'énergie solaire où les groupements féminins gèrent des plateformes photovoltaïques d'éclairage, d'alimentation de dispositif d'irrigation et de rétention d'eau puis de rechargement de batteries. Ce qui permet d'appuyer les femmes et leurs ménages à améliorer leurs conditions de vie en ayant accès à des lampes rechargeables avec le solaire tout en les impliquant parallèlement dans la promotion de l'utilisation des foyers améliorés.

2.4.5. De la participation de la femme aux institutions de promotion et de protection des droits de l'homme

186. Un cadre institutionnel favorable au respect des droits de l'Homme a été mis en place avant la période couverte par le présent rapport d'évaluation. Il s'agit du Ministère de la Justice, Chargé des Droits Humains qui a créé en son sein une Direction Générale des Droits de l'Homme. Avec le nouvel organigramme du Ministère, la Direction Générale est devenue une Direction Technique tout en conservant ses attributions et prérogatives.

187. Le Tchad disposait d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) qui a vu un processus de sa réforme entamé en 2014. En effet, le gouvernement de la République du Tchad a décidé en partenariat avec la société civile, la réforme de la CNDH conformément aux principes de Paris. Ainsi une loi portant attributions, organisation et fonctionnement de la CNDH a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 octobre 2018 et promulguée le 22 novembre 2018. Ce qui a permis l'élection de onze (11) commissaires de la CNDH dont un (1) représentant des personnes vivant avec handicap et cinq (5) femmes, entérinée par décret n°1156/PR/2019 du 15 août 2019 portant désignation des commissaires de la CNDH.

188. La Commission dispose d'un mandat large en ce qui concerne la protection et la promotion des droits de l'Homme avec une spécificité de se pencher sur les questions relatives à l'égalité des sexes, à la non-discrimination fondée sur le sexe et au genre conformément aux textes la régissant.

189. Cette loi lui attribue les missions suivantes :

- Lutter contre les viols et les violences basées sur le Genre ;

- Apporter ou faciliter l'assistance judiciaire aux victimes des violations en particulier les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables ;
- Assurer la promotion des droits de la femme à travers notamment l'éducation, l'information et la communication.

2.5. Des sociétés pacifiques et inclusives

Domaines critiques :

E. Les femmes et les conflits armés

I. Les droits fondamentaux des femmes

L. La petite fille

190. Pour instaurer et maintenir la paix, promouvoir des sociétés pacifiques pour un développement durable et mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, le Gouvernement du Tchad a adopté plusieurs mesures y relatives entre autres :

- L'adoption de la Politique Nationale Genre⁵ ;
- La facilité à la mise en place de la Coordination Nationale de la Plateforme Femmes du G5 Sahel ;
- La création par les organisations de la Société Civile notamment des femmes, et ce, à défaut du plan d'action national de la Résolution 1325 des Nations Unies, des pools de médiatrices, de para juristes et d'ambassadrices de la paix qui sont des relais dans les communautés, les écoles, les Lycées et les universités ;
- La mise en place en 2015 de la plateforme interconfessionnelle où des femmes, jeunes et hommes œuvrent pour la consolidation de la paix, la tolérance et la cohabitation pacifique. Cette plateforme a mené un plaidoyer fort qui a abouti à l'institutionnalisation d'une journée nationale de prière pour la paix, la cohabitation pacifique et la concorde nationale (le 28 novembre de chaque année) avec pour objectif de promouvoir le vivre ensemble et la cohésion sociale par décret N 1341/PR/2011 du 18 novembre 2011 ;
- La nomination des femmes dans les missions de maintien de paix dans le Sahel ;
- La réforme du corps de la police judiciaire pour une prise en compte du genre dans les recrutements ;

⁵Décret n° 2035/PR/PM/MFPPESEN/2017 du 20 novembre 2017 portant adoption de la Politique Nationale Genre

- La formation des femmes sur les mécanismes de consolidation de la paix au niveau national, sous régional, régional et mondial ;
- La non-discrimination dans la formation (en principe les femmes militaires reçoivent la même formation que les hommes et participent aux missions de maintien de la paix dans les mêmes conditions, les femmes et filles accèdent au travail au même titre que les hommes) ;
- L'intensification des campagnes de sensibilisation et d'éducation à la paix et la non-violence par le réseau des Organisation des femmes a permis d'atténuer de nombreux conflits intercommunautaires latents ;
- La création par la société civile d'un réseau des femmes actrices de paix et de dialogue à travers l'UFEP et l'AFUPT contribue à la prévention, la résolution des conflits et la cohésion.

191. Pour une société pacifique et inclusive, le Gouvernement du Tchad a mis en place en 2015 à l'issue de l'accord politique du 13 août 2013, un mécanisme de dialogue dénommé Cadre National de Dialogue politique (CNDP) qui avait regroupé les différents courants politiques et quelques représentants de la société civile. Ce cadre a contribué à l'organisation à l'élection présidentielle apaisée en 2016. Il est actuellement rénové avec le forum national inclusif ayant jeté les bases de la 4^{ème} République. Dans sa composition actuelle, il est réduit à la participation exclusive des formations politiques et ne garantit pas le respect du genre car la représentation féminine y est carrément faible. Toutefois, il permet d'assurer un dialogue permanent et une vie politique inclusive et pacifique.

2.6 Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

Domaines critiques :

I Les droits fondamentaux des femmes

K Les femmes et l'environnement

L La petite fille

192. Le Tchad comme les autres pays de la planète a connu des problèmes dus au phénomène des changements climatiques, des catastrophes et plus particulièrement la régression des eaux du Bassin du Lac Tchad qui ont profondément affecté la vie des populations. Il a été également ciblé parmi les plus exposés aux risques des perturbations climatiques qui se traduisent par une hausse soutenue de la température, une diminution en volume et en nombre

des ressources d'eau, une instabilité des saisons qui désorientent les agriculteurs dont la majorité sont des femmes qui s'occupent de l'agriculture familiale de subsistance. Les eaux du Lac Tchad sont réduites de manière considérable avec une répercussion notoire sur les activités socioéconomiques.

193. L'aggravation de la situation se manifeste par la fréquence de plus en plus élevée des phénomènes hydro-climatiques tels que les sécheresses prolongées dans certaines régions et des fortes pluviométries caractérisées par des pluies torrentielles, des tempêtes et des inondations sur l'ensemble du pays. Les conséquences sont la destruction des infrastructures socio- économiques, des champs et des cultures, sans laisser de côté des pertes en vies humaines.

194. Il convient de rappeler que des faits majeurs ont marqué la vie du pays et attiré l'attention du Gouvernement. Des catastrophes naturelles ont frappé le pays ayant provoqué le déplacement interne de beaucoup de personnes. A cela s'ajoutent la répartition inégalitaire des pluies dans les provinces de ayant causé des carences en eaux, la destruction par inondation des maisons entraînant de déplacement des Personnes Internes (PDIs,) en 2015 et 2016 puis les vents violents qui ont détruit des maisons et des infrastructures publiques. La régression des eaux du Lac Tchad a également provoqué des conflits entre les riverains dont les activités commerciales et de pêches ont diminué au même titre que les revenus.

195. Bien que les répercussions se rabattent indistinctement sur les hommes, les femmes et les jeunes, elles sont plus accentuées chez les femmes et les enfants. Ces deux derniers constituent la grande proportion des victimes.

196. Parmi les mesures prises pour protéger l'environnement intégral, il y a lieu de noter :

- Le Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique découlant du PND 2017-2021, décliné de la vision 2030 ; « le Tchad que nous voulons ». Il établit les conditions et modalités de définition des plans de contingence ainsi que les autres outils de travail en guise de réponse aux différentes catastrophes naturelles et/ou crises humanitaires ;
- La création de la Brigade mobile de protection de l'environnement avec pour rôle la protection de l'environnement ;
- La réalisation de la mission parlementaire en 2018 assortie des recommandations fortes ayant abouti à la création en novembre 2018 de

la même année, d'une Direction Technique placée directement sous la tutelle du Ministre de l'environnement ;

- La mise en place en 2015 sous le haut patronage du Premier Ministre d'un Comité pluridisciplinaire ayant pour rôle celui des offices nationaux pour la protection de l'Environnement ONPE ;

197. Quelques programmes et projets visant la résilience des populations en général et des femmes et jeunes en particulier ont été mis en place. Il s'agit de :

- P2RS, projet sous régional intégré de résilience au Sahel commencé pour sa seconde phase en 2016 appuie les ménages et femmes par la promotion des activités de maraichage, l'outillage en équipements de production de plants, de transformation, conservation et stockage des produits locaux dont ceux de la pêche ;
- PDERLIAT et le PARIIS qui développent des actions prenant en compte tout le secteur rural dont la protection de l'environnement avec une place et un rôle de taille réservé aux femmes en milieu rural ;
- PDDAA et PNISR dans leurs composantes nationales qui mettent l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes à travers le renforcement des capacités des organisations des femmes productrices et agricultrices, l'accès aux semences et aux intrants...
- interdiction de la coupe et de la commercialisation du bois et du charbon de bois pour réduire la production massive du gaz à effet de serre ;
- interdiction de l'importation, de la fabrication, de la commercialisation et l'utilisation des sachets et d'autres emballages en plastique ;
- promotion de l'utilisation des foyers améliorés ;
- création par des organisations féminines de la société civile des coopératives de fabrication de briquettes comme solution alternation à l'interdiction de l'utilisation du bois de chauffe ;
- subvention du gaz butane par le Gouvernement ;
- consécration depuis le début de l'année 2018 par le Président de la République, d'une semaine dénommée « semaine de la citoyenneté » dont l'objectif est de procéder à l'assainissement de tous les espaces et au reboisement ainsi que de la journée de samedi dite journée de la salubrité des villes ;
- une évaluation des capacités nationales et préparation de mise en œuvre des plans stratégiques du réseau d'information environnementale a été faite ;

- une évaluation des besoins de renforcement des capacités en matière d'observation systématique des changements climatiques a été menée ;
- mise en place d'une direction des évaluations environnementales et de lutte contre les nuisances de développement durable assure la mise en œuvre du plan de gestion environnementale (PGE) basé sur le développement d'un système d'alerte précoce et un système d'information pour l'évaluation de la vulnérabilité face aux risques.

198. Les politiques et les lois constituent des avancées significatives. Elles permettent d'engager des actions de plaidoyer pour la mobilisation des moyens et la sensibilisation de la population (hommes, femmes et jeunes tous ensemble). La participation du pays aux différentes Conférences des parties COP20, 21, 22 et 23 ainsi que la CITES favorisant la mise en place des actions prioritaires en matière d'adaptation, d'atténuation des effets du changement climatique, de transfert des technologies, de renforcement des capacités et de financement.

199. Pour faciliter l'accès des femmes à la terre, à l'eau, à l'énergie et aux autres ressources naturelles et l'amélioration de leur contrôle à ces égards, des appuis en matière de plaidoyer et de communication pour un changement de comportement ont été apportés aux regroupements des femmes productrices. Elles bénéficient dans ces cadres de l'encadrement des services étatiques notamment les délégations provinciales du Ministère de l'Environnement et de la Pêche. Elles ont également bénéficié des formations sur les techniques agricoles modernes et ont eu accès aux facilités dans les centres semenciers provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage sans oublier les autres appuis en intrants agricoles.

200. Ce qui leur a permis d'être attributaires de terres qui ont servi à la création des forêts communautaires où elles font du reboisement, de l'entretien des espèces forestières et fruitières, le transfert des compétences en agro-écologie, la production et transformation des produits locaux, le maraichage et les cultures pluviales. Des hectares de terres leur ont été octroyés par les autorités traditionnelles et administratives et à ce jour plusieurs associations de femmes ont créé environ vingt (20) forêts communautaires à l'intérieur du pays. Leur apport dans la protection et la préservation de la ceinture verte à Ndjamena n'est pas négligeable. Elles sont majoritairement employées comme main d'œuvre pour l'entretien des plants et arbres de la ceinture verte.

201.En ce qui concerne l'évaluation des politiques environnementales et des projets sur les femmes et les filles, il faut souligner que les mesures prises et actions menées ont eu un impact positif même si des efforts restent à fournir. L'on peut noter par exemple : la mise en place des moulins, des décortiqueuses, des aires de séchage, la promotion des foyers améliorés. Face à la présence de plus en plus importante des femmes dans l'agriculture et aux exigences de la compétitivité des marchés, l'apport de ces politiques n'est pas des moindres dans la vie des femmes et filles bénéficiaires.

202.Malgré ces efforts, des défis subsistent notamment l'absence d'une politique nationale de protection de l'environnement. L'existence de certains textes seule n'implique pas non plus une prise en compte effective du genre dans les actions concrètes à mener pour lever le défi lié aux problèmes de fracture de genre.

203.La principale contrainte concerne la méconnaissance du contenu des textes. Les femmes constituent la catégorie sociale la plus en contact avec la nature en raison de leurs multitâches au sein des ménages. Il est à déplorer le fait qu'elles ne sachent pas le contenu des politiques et lois édictées alors que les objectifs et les résultats formulés les interpellent.

SECTION 3 : INSTITUTIONS ET PROCESSUS NATIONAUX

204. Le mécanisme national actuel adopté au Tchad pour instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est le Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale au sein duquel est logée la Direction Générale de la Femme et de l'Équité de Genre. Pour son positionnement protocolaire au sein du Gouvernement, il vient en 23^{ème} position sur 30 membres. Le Ministère coordonnateur du genre rend compte de ses réalisations au Ministre d'État, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République.

205.Pour gagner le pari de l'autonomisation, (i) il a été créé au sein du Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale une Direction de l'Autonomisation de la Femme ; (ii) l'ouverture des lignes budgétaires allouées à l'autonomisation de la femme et dividende démographique, au genre, à la lutte contre les mutilations génitales féminines ; (iii) le Ministère de Microfinance devenu une direction générale du Ministère de la Formation professionnelle et des petits métiers a signé des conventions avec les établissements de microfinance pour l'octroi des crédits aux groupes vulnérables, particulièrement aux femmes et aux jeunes et a en son sein une

Direction de l'Entreprenariat des femmes et jeunes ; (v) une « Maison Nationale de la Femme » est créée par loi N° 015/PR/2018 du 9 juillet 2018 dont la mission est la formation, l'encadrement, le perfectionnement et la promotion de la femme et (vi) un plan national d'action quinquennal (2019-2023) de mise en œuvre de la politique nationale genre est élaborée dont l'effet 4 est intitulé « les femmes accèdent à des conditions et opportunités leur permettant de réaliser des activités économiques favorisant l'amélioration de leur revenu et la réalisation de leur autonomie financière.

206. Après l'adoption de la Politique nationale Genre, le processus d'adoption d'une loi créant l'Observatoire de l'égalité et de la promotion du Genre (OEPG) est engagé. Cet observatoire sera composé des acteurs étatiques et non étatiques impliqués ou engagés dans la mise en œuvre de la PNG.

207. Le Ministère de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale, responsable du Genre, est membre du processus institutionnel de mise en œuvre de l'ODD5 « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et il fait partie de la Coordination Nationale du Suivi des ODD au Tchad (CNSODD-T), créée par Arrêté ministériel du 13 mars 2018. La CNSODD-T est une structure interministérielle et multisectorielle sous la tutelle du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement dont l'objectif principal consiste à élaborer les rapports de suivi de la mise en œuvre des ODD.

208. Sous la coordination de la Direction générale du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, un Point focal ODD a été responsable du processus de priorisation des ODD, de leurs cibles. Après le processus de priorisation, la Coordination Nationale du Suivi des ODD au Tchad (CNSODD-T) a été mise en place par Arrêté ministériel du 13 mars 2018.

209. Il existe d'autres mécanismes formels permettant aux différentes parties prenantes de participer à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'actions de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui ont été mis en place. Il s'agit notamment du Comité multisectoriel Genre composé de représentants (Points focaux) des différents ministères, de la société civile et des partenaires au développement, du Groupe thématique Genre et Droits humains du Système des Nations unies, de la Coordination nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, du Sous-

cluster de lutte contre les violences basées sur le genre en situation d'urgence, du Conseil National des Femmes du Tchad (CONAF-Tchad), et du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires, Section Tchad (REFAM-T).

210. Parmi les autres parties prenantes qui participent officiellement aux mécanismes nationaux de coordination mis en place pour contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il y a la société civile, les organisations des droits des femmes, les organisations confessionnelles, l'Assemblée Nationale qui a une Commission Santé, Affaires Sociales, Condition de la Femme et Droits de l'Enfant, le secteur privé, l'Union européenne ainsi que le Système des Nations unies, particulièrement l'UNFPA dont la mission principale est celle d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme.

211. Il existe des mécanismes pour la protection des femmes et des filles issues des groupes défavorisés au Tchad. Ces groupes marginalisés sont entre autres les « kabartu », les « may », les « az(z)a », les « tuudi », les « kakelma », les « Haddad » ou caste des forgerons, les « noï ». Ces groupes sont marginalisés dans leurs communautés : les mariages avec les autres composantes de la société dans laquelle ils vivent sont problématiques, ils sont considérés comme une caste inférieure occupant le bas de l'échelle sociale. Il faut également mentionner les Peuls qui sont constitués de deux (2) groupes : les « Foulata » qui sont des éleveurs semi-nomades et semi sédentaires et les « Bororos ». Ils sont généralement dans le Mayo Kebbi Ouest et Est, le Logone Oriental, le Chari Baguirmi, le Lac, le Kanem et partout dans la zone méridionale. Les Peuls ont une culture et un mode de vie différent des autres, ce qui fait qu'ils forment le groupe le plus marginalisé et subissent le plus de discrimination. Ils ne peuvent jouir de leurs droits les plus élémentaires. Bien que non officiellement reconnu comme tel, les Peuls représentent un peuple autochtone. Il n'y a pas des mesures spécifiques concernant ces différents groupes mais les lois de la République réaffirment clairement le principe de non-discrimination. Il y a néanmoins des mécanismes d'ordre juridique, légal et institutionnel qui ont été mis en place pour que les nomades qui regroupent également les Mbororo puissent participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle et pour que leurs préoccupations soient prises en compte.

212. En effet, la Constitution du Tchad de 2018 consacre une égalité entre tous les Tchadiens. L'article 13 stipule que : « Tous les Tchadiens de deux sexes ont

les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi ». Ce principe est renforcé par l'article 14 al.1 en ces termes : « L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale ». Cependant, même si la Constitution en son article 14 dispose que « l'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme par une meilleure représentation dans les assemblées élues, les institutions, administrations publiques et privées », aucune autre disposition constitutionnelle ou légale ne prévoit de quotas relatifs à la représentation des groupes marginalisés ou peuples autochtones.

213. Parmi les autres mesures positives prises par le Gouvernement, nous pouvons mentionner les mesures prises en faveur des populations nomades, y compris les Mbororo, peuple autochtone. L'Etat développe des écoles nomades pour permettre aux enfants nomades d'être scolarisés. Cette volonté du Ministère de l'Education nationale, à travers la Direction des écoles nomades, répond du principe « ne laisser personne pour compte ». Cette action reste tout de même timide du fait des facteurs liés à l'environnement et au rôle économique des enfants, à la qualité de l'enseignement et à la gestion des écoles. Les filles sont particulièrement vulnérables à ces facteurs de l'environnement. Elles s'occupent des travaux domestiques non négligeables à partir d'un jeune âge. La distance parfois considérable entre le ferik et l'école est source d'insécurité pour les filles et suscite leur démotivation.

214. Le Tchad a mis en place un Programme National pour la santé des Populations Nomades, Insulaires et des Zones d'Accès Difficile (NIZAD). La mission du programme est de faire face aux obstacles d'accès aux soins des éleveurs nomades, des insulaires et des populations vivant dans les zones d'accès difficile, dans une perspective de lutter contre les inégalités en matière de santé et de favoriser l'accès aux Soins de Santé Primaire à la population NIZAD. Pour lui permettre de remplir sa mission, le PNSN bénéficie du soutien de l'Etat et des partenaires techniques et financiers au niveau national et international. Le plan d'actions 2017 de ce programme a permis de réaliser les activités suivantes en faveur des NIZAD : deux campagnes d'activités de santé mixtes et intégrées, des distributions de la chimio prévention du paludisme saisonnier, le plaidoyer et la mobilisation sociale pour la campagne de masse de distribution des MILDA, la formation des agents de santé communautaire sur les connaissances et compétences nécessaires pour l'identification et l'orientation des tousseurs de plus de 15 jours, les activités des AVS/Polio et Rougeole. Un autre plan triennal 2018-2020 est en cours d'exécution.

215. Une organisation de la Société civile appelée « Association des Femmes Peules Autochtones du Tchad (AFPAT) œuvre en faveur des femmes peules nomades. L'AFPAT a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de toute la communauté et en particulier de la femme peule autochtone dans toutes ses formes. L'AFPAT a réalisé des formations sur les droits de l'Homme en général et sur les droits des peuples autochtones en particulier, sur l'identification des besoins des femmes et des jeunes filles, la transformation du lait en yaourt, beurre et fromage.

216. Dans le cadre de son projet PISCCA qui a pour objectif de renforcer les capacités d'adaptation au dérèglement climatiques des femmes dans les communautés autochtones semi-nomades du sud et centre du Tchad (Gournouida et WouroBiridji), l'AFPAT a réalisé les actions suivantes : (i) 2 séances de formation par communauté aux enjeux du changement climatique, à la gestion des ressources naturelles et aux droits essentiels des femmes ; (ii) formation des femmes à la gestion coopérative ; (iii) mise en place d'une activité génératrice de revenus ; (iv) renforcement de la prise en compte des enjeux de genre dans les politiques climatiques au Tchad.

217. Pour renforcer la participation des peuls à la vie économique, sociale et politique, l'AFPAT a entrepris d'appuyer à travers la sensibilisation et le plaidoyer l'enregistrement des naissances, la délivrance des jugements supplétifs tenant lieu d'acte de naissance, et la délivrance des cartes nationales d'identité dans la zone du projet.

218. Par ailleurs, la question des droits est aussi menacée dans les communautés par les conflits liés à la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, qui est exacerbée par le changement climatique. Les terres pastorales sont régies par la loi N° 4 de 1957. Un code pastoral a été adopté en 2014 par l'Assemblée Nationale mais non promulgué car certaines de ses dispositions importantes ont été décriées par les acteurs politiques et la société civile. L'AFPAT entend faire un plaidoyer à l'endroit des décideurs afin que les préoccupations des éleveurs, et agriculteurs et de tout le monde rural soient prises en compte dans le nouveau code pastoral.

219. L'AFPAT est soutenue dans ses activités par les partenaires techniques et financiers suivants : Ambassade de France, Coopération suisse, Ambassade des USA, UNESCO, BAD, BM etc.

220. Pour ce qui est de l'implication des parties prenantes à la préparation du présent rapport, il y a eu d'abord la mise sur pied d'un comité technique au sein du Comité interministériel chargé de suivi des instruments internationaux, puis la sélection d'une équipe d'experts chargée d'élaborer un draft du rapport. L'équipe des experts a procédé à la collecte des données auprès des institutions et organisations impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'actions de Beijing et des Objectifs du développement durable. Enfin ce projet de rapport a été soumis au Comité interministériel lors d'un atelier pour validation.

221. L'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont l'une des priorités du Plan national de développement (PND) 2017-2021 adossé à la Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons ». Le PND est aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD) et constitue donc un outil de mise en œuvre de ces derniers. Des résultats pertinents basés sur l'égalité des sexes sont mentionnés dans l'Axe 4 du PND 2017-2021 notamment, (i) les enfants et les jeunes d'âge scolaire fréquentent des écoles offrant des enseignements de qualité répondant aux normes avec en toile de fond « assurer la scolarisation de la jeune fille et son maintien dans le système éducatif », (ii) l'accès aux services de santé de qualité pour les populations et plus particulièrement les femmes, les adolescentes et les enfants est amélioré, (iii) l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants est amélioré, (iv) la transition démographique est entamée et les bénéfices du dividende démographique commencent à se faire sentir dont l'une des actions phares est « promouvoir l'autonomisation de la femme et de la jeune fille ».

SECTION 4 : DONNEES STATISTIQUES

222. Le niveau de développement d'un pays et l'évaluation de ses progrès ne peuvent s'apprécier qu'au vu des indicateurs certifiés par des services nationaux de statistiques déterminant les avancées, identifiant les obstacles ainsi que les principaux défis. Reconnaisant donc cette importance, le Gouvernement de la République du Tchad a orienté sa politique vers une planification axée sur les résultats en privilégiant la conception des outils guides ayant permis l'adoption et/ou la révision de la législation et des stratégies, la mise en place des structures et des mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation ainsi que l'élaboration des plans d'action et des projets.

Progrès

223. Au Tchad, le fonctionnement du système statistique est régi par un cadre légal qui définit le cadre institutionnel et les grands principes qui régissent

l'activité des organes chargés de produire les statistiques officielles, précise les principales règles à mettre en œuvre pour leur production et traite des relations qui s'établissent.

224.Le Système Statistique National du Tchad est bien structuré et s'articule autour des organes suivants :

- Le Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) : Présidé par le Ministre en charge du Plan, est l'organe Central et suprême d'orientations des activités statistiques ;
- Le Comité des Programmes Statistiques (CPS) : Présidé par le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) établit tous les 4 à 6 ans le programme des activités et le soumet au CSS, adopte les normes statistiques, les définitions, et précise pour chaque opération du programme annuel les principaux aspects méthodologiques;
- L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED): est le service officiel des statistiques du Tchad. Ses activités s'organisent dans le cadre plus général du système statistique du Tchad, c'est un établissement public, doté de la personnalité juridique et morale, jouissant de l'autonomie financière. Placé sous la tutelle du ministère en charge du Plan, il est chargé de réaliser des activités statistiques d'intérêt général et d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national ;
- les Services Statistiques des Ministères (Santé, Education, Elevage, Agriculture, etc.) qui ont la charge des collectes des données dans leur département respectif ;
- les Services de la Banque Centrale qui élaborent des statistiques économiques, monétaires et financières et les données relatives à la Balance des Paiements ;
- divers organismes (Offices Nationaux, Fonds Financiers, Services Spécialisés des collectivités Territoriales, etc.) qui produisent des données relevant du Programme National de Statistique.

225.Les dispositifs de mise en œuvre, de suivi, de formation et de renforcement des capacités sont constitués des organes de l'INSEED, des Services et cellules

Statistiques des ministères et des divers organismes publics et parapublics, et des institutions nationales de formations statistiques.

226. Dans le cadre de fonctionnement des dispositifs statistiques mis en place, la cellule de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la Coordination Nationale de suivi des ODD du Tchad ont organisé un atelier de formation des points focaux pour la validation des fiches des métadonnées d'indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) du Tchad du 20 au 23 mars 2019.

227. Cet atelier a permis de : renforcer les capacités des parties prenantes en matière de prise en compte du cadre statistique dans le suivi des ODD (i) valider les fiches des métadonnées d'indicateurs de suivi des ODD (ii) définir un dispositif statistique (iii) et adopter les mécanismes de communication et de diffusion des données et indicateurs des ODD (iv).

228. L'aspect genre a été pris en compte dans les différents outils conçus pour la collecte des données.

229. En dehors des statistiques produites par l'INSEED, il existe des mécanismes de mise en œuvre et d'évaluation au niveau national. Il s'agit notamment du Comité Multisectoriel Genre composé des points focaux des différents ministères, de la société civile et des partenaires au développement, du Groupe thématique Genre et Droits Humains, de la Coordination Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et du Sous Cluster de lutte contre les Violences Basées sur le Genre en situation d'urgence qui ont pour mission de rapporter les statistiques. Les données rapportées par ces structures ont fortement contribué à l'élaboration de la Politique Nationale Genre dont s'est doté le Tchad par Décret n°2035/PR/PM/MFPPESEN/2017 du 20 novembre 2017.

230. En dehors des institutions publiques, les partenaires techniques et financiers du système des Nations Unies au Tchad coordonnés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ainsi que d'autres partenaires pour la mise en œuvre des ODD ont appuyé le Comité technique interministériel dans la production du rapport national de mise en œuvre des ODD qui a fait le point sur le niveau de progrès réalisés par rapport aux indicateurs dont les données sont disponibles. Ce rapport a fourni des données statistiques sur l'implication des femmes dans les instances de décision et a fait un état des lois nationales visant à promouvoir l'égalité des sexes, la non-discrimination à l'égard des femmes et des filles ainsi que sur les mécanismes permettant d'appliquer et

de surveiller la mise en œuvre des cadres juridiques dans chaque domaine du droit.

Défis

231. Il importe de relever que dans les différentes enquêtes menées, telles que EDS-MICS 2014-2015, ou ECOSIT, les données sont désagrégées par sexe, tranche d'âge, emploi, profession ou métier, ce qui renseigne par conséquent sur le faible niveau d'intégration du genre dans les différents secteurs de la vie nationale.

232. Il convient d'indiquer que les informations statistiques ne donnent que des chiffres globaux sur certains secteurs (économiques, sociales, culturelles en environnementales...), cette situation constitue un réel défi quant à la prise en compte de leur données dans l'élaboration des programmes et projets.

233. L'autre défi à relever porte sur l'insuffisance des moyens de fonctionnement des différents mécanismes des services techniques. L'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques au Tchad a évolué suivant une allure cyclique.

234. En 2013, les ressources sont évaluées à 13 759 666 de dollars américains des Etats-Unis. Par contre en 2015, elles ne sont que de 119 455,83 dollars américains. Cette variation est due en grande partie aux prix des exportations des produits de base, dont la moitié est le pétrole, qui a été durement touché par la baisse.

235. Cette contrainte budgétaire n'a pas permis la validation de certaines études en cours tels que ECOSIT 2018. Pour cela il serait judicieux d'ouvrir une ligne budgétaire spécifique à cette rubrique au sein de chaque institution.

Les indicateurs spécifiques des ODD dans le cadre des statistiques.

236. Les indicateurs spécifiques au genre (ODD5) sont similaires à ceux de Beijing + 25 et pris en compte dans **la Politique Nationale Genre (PNG)** du 20 novembre 2017.

237. Les métadonnées des indicateurs des ODD relatifs à la question de l'égalité, de l'équité, de la lutte contre les discriminations et de l'autonomisation des femmes ont été pris en compte dans le plan national d'action Genre 2019-2023 de décembre 2018, dans la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG) ainsi que dans la production des rapports initiaux ou périodiques et autres instruments auxquels le pays a souscrit.

238. Sur les 234 indicateurs adaptables au Tchad, 126 ont été renseignés. 8 indicateurs ont un niveau de base sur les 14 spécifiques au genre.

239. La collecte des données spécifique au ODD 5 s'est réalisée dans le cadre de l'élaboration du Rapport National du Tchad sur les Objectifs de Développement Durable validé en 2019.

CONCLUSION

240. Le cadre légal tchadien est bien propice à la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme. En effet, la Constitution de la 4ème République d'avril 2018, dispose dans ses Articles 13 et 14 que : « Les Tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi » et que : « L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale ». Il y a également la loi N°022 du 05 novembre 2018 portant ratification de l'ordonnance N°12/PR/2018 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives au Tchad.

241. D'énormes progrès ont été enregistrés par le Gouvernement de la République du Tchad dans le domaine de promotion et de protection des droits des femmes. Les réalisations sont entre autres : la révision de la Constitution de la 4ème République d'avril 2018 (i) l'adoption des lois et politiques (ii) , la mise en place des institutions et mécanismes de mise en œuvre (iii) l'élaboration des programmes et initiatives diversifiés d'autonomisation des femmes ; (iv) la prise des mesures incitatives pour augmenter l'accès des filles à l'éducation scolaire et académique ; (v) ainsi que celles tendant à protéger la femme et la fille contre la violence, la stigmatisation et les stéréotypes et (vi); etc.

242. Cependant, les défis persistent et sont liés à la faible participation des femmes dans les instances de prise de décision eu égard à leur faible niveau d'instruction (i) à l'appropriation du genre par les ministères (ii) au faible niveau d'intégration de la budgétisation sensible au genre dans la planification, (iii) à la réduction de l'enveloppe dédiée à l'aide au développement par les partenaires au Tchad , (iv) à l'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des plans d'actions de la PNG.

243. Pour remédier à ces défis, des stratégies sont envisagées en tenant compte des résultats des différentes enquêtes et portent sur la mise en place des structures de mise en œuvre (i) le renforcement du cadre légal (ii) la révision des documents de planification existants (politiques et stratégies sectorielles) en

tenant compte des ODD 5(iii). L'intégration des ODD dans les documents de planification (documents de Politiques et de Stratégies nationales (plan quinquennal, politiques et stratégies sectorielles, Plans de Développement Provinciaux et les Plans de Développement Communaux) (iv); la mise en place des mécanismes (v).

➤ **Les structures de mise en œuvre sont entre autres.**

- La Maison Nationale de la Femme ;
- La radio thématique femme dénommée créée par décision N°042/HCC/SG/2017 du 13 octobre 2017 ;
- La Direction de la documentation et de la statistique dans certains départements ministériels ;
- La Direction de la statistique judiciaire du Ministère en charge de la Justice ;
- Le cadre national de concertation pour la lutte contre la traite des enfants en général et contre les enfants bouviers et domestiques composés de 50 comités de vigilance sur tout l'étendue du territoire national ;
- La Coordination Nationale du Suivi des ODD au Tchad (CNSODD-T), créée par Arrêté N°18/PR/PM/MEPD/2018/ du 13 juin 2018 ;
- Les comités de protection de l'enfant à base communautaire ;
- La Coordination de Suivi des Interventions et des Intervenants dans le domaine de la Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile, de l'Adolescent et de la Nutrition (SRMNIAN) ;
- La commission spéciale sur les ODD au sein de l'Assemblée Nationale ;
- Le Comité Multisectoriel Genre composé des points focaux des différents ministères, de la société civile et des partenaires au développement, du Groupe thématique Genre et Droits Humains avec le Système des Nations Unies ;
- La Direction de la Promotion de l'Education des Filles au sein du Ministère en charge de l'Education Nationale ;
- La Sous-Commission dédiée aux droits des femmes de la CNDH ;
- La plateforme composée de représentants du gouvernement, de l'Assemblée nationale, des organisations de la société civile, du patronat et des agences des Nations unies, en charge des activités à mener dans

le cadre de la mise en œuvre des ODD au Tchad créée par arrêté N°0053/PR/MEPD/SE/CAB/2019 du 29 juillet 2019 ;

- La commission de la gestion des approvisionnements des Produits de santé créée en 2017 ;

➤ **Plan, politique et mécanismes existants conformes aux ODD**

- Le plan intérimaire de l'éducation au Tchad (PIET) 2018-2020
- Le plan national de développement sanitaire (PNDS) 2018-2021 ;
- Le plan stratégique de lutte contre la tuberculose 2018-2021 ;
- Le plan national de lutte contre le paludisme 2016-2020 ;
- Le Plan National de Développement de l'Élevage, PNDE 2017-2021 ;
- -Le plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) 2016 – 2022 qui découle du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) visant à améliorer les performances du secteur rural ;
- La Politique Nationale Genre adoptée par Décret n° 2035/PR/PM/MFPPESEN/2017 du 20 novembre 2017 ;
- La Politique nationale de santé 2016-2030 visant à améliorer la gouvernance du secteur de la santé ;
- L'engagement du Tchad à l'initiative mondiale planification familiale 2020.

➤ **Le cadre légal.**

- La loi sur la couverture sanitaire universelle
- La loi N° 22/PR/2018 du 05 novembre 2018 portant ratification de l'Ordonnance 12/PR/2018 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives ;
- La Loi n°029/PR/2015 du 21 juillet 2015 portant ratification de l'Ordonnance N°006/PR/2015, interdisant le mariage d'enfants au Tchad ;
- L'ordonnance n°630/1790 de la 21/12/2015 portant institutionnalisation de la revue des décès maternels et néonataux ;
- La loi 0024/PR/2018 du 09 novembre 2018 portant ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées respectivement en octobre et novembre 2018.

➤ **Programmes et initiatives diversifiés d'autonomisation des femmes.**

- Le programme résilience avec une composante liée à la sécurité alimentaire des populations réfugiées, retournées et hôtes dans les zones de crises ;
- Le programme de l'octroi des micro-crédits à faible sinon sans intérêt pour une auto-promotion efficace et efficiente des femmes ainsi que la promotion de la santé maternelle et nutritionnelle.
- La formation, l'encadrement, et la prise en charge psychosociale des victimes de violence ;
- L'offre de formation à moindre coût en coutures aux jeunes depuis 2018 et particulièrement aux filles pour leurs réinsertions sociales par la « maison de la Femme » ;
- l'existence d'une base de données relative aux violences basées sur le genre (VBG), y compris le Mariage d'Enfants (ME) et les Mutilations Génitales Féminines (MGF) au sein du Ministère de la Femme ;
- Le renforcement des capacités des femmes et des organisations féminines, en techniques et matériels de production agricole et de transformations des produits locaux financés par le projet SWEED ;
- La formation de 369 femmes en transformation des produits locaux en 2015 ;
- La dotation en matériels de production à deux (2) groupements féminins pour une valeur de 3. 492. 500 FCFA et de deux tracteurs aux groupements des femmes du Salamat, à l'occasion des journées de la femme rurale en 2015 ;
- La remise de deux tracteurs et intrants suivi de la formation de 165 femmes en transformation des produits locaux et de 42 femmes en tissage manuel à l'occasion de la SENAFET 2016 à Biltine ;

- Le Lancement du projet « autonomisation des femmes et des filles et Dividende Démographique », le 15 décembre 2015, d'un montant de 7 milliards de FCFA ;
- La construction du marché moderne de poisson à N'Djamena inauguré en 2016 (les stands sont prioritairement accordés aux femmes).

DOCUMENTS CONSULTÉS

a) Politiques et stratégies

Le plan intérimaire de l'éducation au Tchad (PIET) 2018-2020 ;

La Politique nationale de santé 2016-2030 ;

L'engagement du Tchad à l'initiative mondiale planification familiale 2020 ;

Le plan national de développement sanitaire (PNDS) 2018-2021 ;

Le plan stratégique de lutte contre la tuberculose 2018-2021 ;

Le plan national de lutte contre le paludisme 2016-2020 ;

Plan triennal 2018-2020 du Programme national pour la santé des populations nomades, insulaires et des zones d'accès difficile ;

La Politique Nationale Genre ;

Le Plan National de Développement de l'Élevage ;

Le Plan National d'Investissement Agricole 2018-2022 ;

Le Plan National de développement 2017-2021 ;

La Politique Nationale Genre du 20 novembre 2017 ;

La Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG) ;

Le plan national d'action quinquennal (2019-2023) de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ;

Le plan national de développement sanitaire (PNDS) 2018-2021 ;

La stratégie nationale de lutte contre le SIDA 2014-2017;

La politique sectorielle de la Justice de 2018 ;

Le Programme National pour la santé des Populations Nomades ;

L'annuaire statistique National ;

b) Textes législatifs et réglementaires

-La Constitution du Tchad de 2018 de la République du Tchad du 4 mai 2018;

-La loi N° 0022/PR/2018 du 05 novembre 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad ;

-La loi 0024/PR/2018 du 09 novembre 2018 portant ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées respectivement en octobre et novembre 2018 ;

-La loi d'Orientation du Système Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique (LOAH) du 31 août 2018;

-La Loi n°029/PR/2015 du 21 juillet 2015 portant ratification de l'Ordonnance N°006/PR/2015, interdisant le mariage d'enfants au Tchad ;

-La loi 034/PR/2015 portant répression des actes terroristes ;

-La loi 021/PR/2019 régissant l'aide juridique et l'assistance judiciaire ;

-L'ordonnance n°630/1790 de la 21/12/2015 portant institutionnalisation de la revue des décès maternels et néonataux ;

-La Loi N°2017-01 du 8 mai 2017 portant Code Pénal ;

-Le Code de procédure Pénal en 2017 ;

- La loi N°026 de 2018, portant corps de la police judiciaire ;
- Le décret N°1471/PR/MJCDH/2018 du 1^{er} Août 2018.

c) Les rapports

- Le Rapport National du Tchad sur les Objectifs de Développement Durable ;
- L'Examen National volontaire de la République du Tchad ;
- L'EDS-MICS 2015 ;
- Le Rapport 2017-2019 du BIT sur la protection sociale dans le monde ;
- Le document sur le Pastoralisme nomade et santé au Tchad, J. ZINSSTAG, I. YOSKO
 - La situation des Peuls Mbororo, autochtones du Tchad ; Hindou Oumarou Ibrahim, Coordinatrice de l'Association des Femmes Peules Autochtones du Tchad (AFPAT) ;
 - Place et statut du forgeron dans la société maba du Tchad, Adoum Mahamat Doutoum ;
 - Fascicule budgétaire 2019.